

## LES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE EN GUYANE (1843-1910)

F. Philippe Friot

La Guyane est une des vieilles colonies françaises qui subsistent après la Révolution de 1789. Une tentative de peuplement avait été organisée en 1763-1764 par le ministre Choiseul avec plus de 12000 colons dans la région de Kourou ; mais, mal préparée, elle échoua. À partir de 1778, le gouverneur Pierre Malouet entreprit d'importants travaux pour la mise en valeur de terres agricoles dans la région de Kaw. À la fin du XVIIIème siècle, la colonie comptait environ 1700 blancs, dix mille esclaves et 460 hommes de couleur libres, sans compter les Indiens disséminés sur le territoire. Mais, sur une superficie<sup>1</sup> de plus de 90000 km<sup>2</sup>, seule une bande côtière, les terres basses, était exploitée, du fleuve Oyapock à la bourgade de Mana. On y cultivait notamment la canne à sucre, le roucou, plante tinctoriale, la vanille, etc. ; toutefois les "habitations" y étaient beaucoup moins développées que dans les Antilles françaises. Les plateaux intérieurs, accessibles seulement par des fleuves coupés de rapides, étaient le domaine des tribus indiennes : Galibis, Émerillons, Roucouyennes, Oyampis et autres, ou de quelques groupes issus d'esclaves marrons..

Après la Révolution, un décret de 1794 abolit l'esclavage, qui fut rétabli en 1802 par Bonaparte. Durant cette période, la Guyane servit de lieu de détention, après Thermidor. À la chute de l'Empire, le traité du 30 mai 1814 restitue la Guyane à la France.

Sous la Restauration (1814-1830), le baron Laussat, gouverneur de la Guyane étudie un projet de colonisation dans la basse vallée de la Mana. Un essai original d'association est tenté en accord avec le gouvernement par la Mère Anne-Marie Javouhey, fondatrice d'une congrégation enseignante et hospitalière, à partir de 1828 : il s'agit de mettre en valeur des terres défrichées, avec l'aide d'une cinquantaine de colons venus de France et remplacés progressivement par d'anciens esclaves libérés. L'expérience fonctionne avec succès jusqu'en 1846, qui marque la fin de l'aide gouvernementale.

La Guyane avait été d'abord évangélisée par des ordres religieux : les dominicains, puis les franciscains. La Compagnie des Indes Occidentales y appela ensuite les jésuites ; ceux-ci s'étaient attachés à la conversion des Indiens, dont une partie s'étaient sédentarisés et regroupés en villages, à Kourou, Roura, ou Saint-Paul, sur l'Oyapock. Mais les jésuites furent chassés de France et des colonies en 1762. Après leur départ, la colonie fut confiée à des prêtres séculiers pendant quelques années, puis ce fut le séminaire du Saint-Esprit qui fut chargé de ce territoire. On n'y comptait, au début du XIXème siècle que six prêtres, dont quatre étaient d'anciens déportés de la Révolution, restés sur place. En 1818, l'abbé Guillier, nommé préfet apostolique,

---

<sup>1</sup> Il y eut plusieurs contestations de frontières franco-hollandaises, sur le fleuve Maroni ; la plus importante, arbitrée par le tsar de Russie en 1891, retira à la France 25000 km<sup>2</sup>. Quant à la frontière avec le Brésil, au delà du fleuve Oyapock, autre objet de contestation, l'arbitrage du Conseil fédéral suisse, en 1900, prononça en faveur du Brésil pour un territoire de 260000 km<sup>2</sup>. La superficie actuelle de la Guyane française est de 91000 km<sup>2</sup>.

put reconstruire, avec l'aide de l'administration, quelques églises et presbytères. Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres qui desservaient l'hôpital de Cayenne avant la Révolution, y revinrent en 1818. En 1823, le gouvernement fit appel aux Sœurs de St-Joseph de Cluny pour tenir des écoles de filles ; les Frères des Écoles chrétiennes ouvrirent la même année une école à Cayenne ; elle subsista jusqu'en 1830. Les jésuites avaient autrefois fondé à Cayenne un collège, pris en charge ensuite par les Pères du Saint-Esprit, mais supprimé à la Révolution. En 1822, le gouverneur de Laussat installa dans ses locaux une école primaire où l'on donnait aussi quelques rudiments de latin. Cette école, qui comptait alors 123 élèves, dont 12 blancs, était le seul établissement de garçons subsistant lorsque les Frères de l'Instruction Chrétienne, à l'appel du gouvernement, arrivèrent à la Guyane. Les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny dirigeaient une école de filles à Cayenne, et une autre à Mana, ouverte en 1828 par la Mère Anne-Marie Javouhey.

## I. ARRIVÉE DES FRÈRES EN GUYANE (1843).

### Premier contact des Frères avec la Colonie.

Lors des premiers envois de Frères de l'Instruction chrétienne pour les Antilles, un groupe de six missionnaires partis de Brest à destination de la Martinique et de la Guadeloupe avait fait escale à Cayenne, à la fin de l'année 1839 ; les Frères furent accueillis avec bienveillance par l'abbé Guillier<sup>1</sup>, préfet apostolique. Ce dernier sollicita du ministre de la Marine, l'envoi de trois religieux pour ouvrir une école dans sa ville.

Mais déjà le ministre de la Marine avait pris contact avec l'abbé de la Mennais au sujet de la Guyane : dans une lettre du 10 avril 1839 il lui demandait de mettre à sa disposition, pour le commencement de 1840, 18 Frères, dont 7 pour les Antilles, 8 pour Bourbon et 3 pour Cayenne<sup>2</sup>. Toutefois le Supérieur de Ploërmel ne pouvait fournir autant de maîtres dans si bref délai ; l'envoi de frères en Guyane fut donc retardé.

Informé de ces projets, le gouverneur de la Guyane, M. Gourbeyre<sup>3</sup>, dans une lettre au ministre, du 13 novembre 1840, émet des objections :

"Les Frères de Ploërmel, dont Votre Excellence m'avait annoncé l'envoi ne sont pas encore arrivés à la colonie. Je ne peux que supplier Votre Excellence de ne point donner suite à ce projet. Des frères instituteurs, quels que pourraient être d'ailleurs leur dévouement et leur mérite, ne seraient point accueillis favorablement par la population."

Le gouverneur faisait allusion à l'essai tenté par les Frères de Saint-Yon<sup>4</sup> dont la présence en Guyane avait dû s'interrompre en 1830<sup>5</sup>. Dans sa réponse, datée du 23 juillet 1841, le ministre balaie cette objection :

"L'introduction des Frères de Ploërmel aux Antilles date de plusieurs années et y a parfaitement été accueillie surtout par la population noire. M. de la Mennais m'a dit qu'à Cayenne même, pendant une courte relâche des frères destinés aux Antilles, ils ont été accueillis par d'immenses vivats de tous les noirs du rivage."

L'année suivante, l'abbé de la Mennais pouvait répondre au ministre : "Je suis en mesure d'envoyer trois frères à Cayenne ; mon choix est fait<sup>6</sup>." Le ministre en informe le nouveau gouverneur, le capitaine de vaisseau Charmasson<sup>7</sup>, par dépêche du 14 octobre 1842 :

"Ces frères ayant été récemment mis à ma disposition par M. l'abbé Jean-Marie de La Mennais, j'ai donné ordre qu'ils fussent embarqués sur la frégate *l'Africaine* [...] La présence de semblables

<sup>1</sup> L'abbé Paul Guillier, né en 1770 à Flavigny (Côte-d'Or), avait été curé de Digoin. Arrivé en Guyane en 1817, curé de Cayenne, il fut nommé préfet apostolique en 1818, poste qu'il occupa jusqu'en 1845. Décédé à Digoin en 1847.

<sup>2</sup> *Correspondance générale de J.-M. Robert de la Mennais*, IV, p. 239.

<sup>3</sup> Augustin Gourbeyre (1786-1845) fut gouverneur de la Guyane de 1839 à 1840, puis de la Guadeloupe (1841-1845)

<sup>4</sup> Nom donné parfois aux Frères des Écoles Chrétiennes, fondés en 1679 par Jean-Baptiste de La Salle.

<sup>5</sup> Cf. RIGAULT, *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, V, p. 46.

<sup>6</sup> Lettre du 12 septembre 1842. C. G., IV, p. 588.

<sup>7</sup> Pons Guillaume Charmasson du Puy Laval fut gouverneur de Guyane de 1841 à 1843.

instituteurs m'a paru nécessaire pour donner à l'instruction élémentaire, dans la colonie, une impulsion conforme à l'esprit de l'ordonnance du 5 janvier 1840<sup>1</sup>."

Le gouverneur était chargé de préparer les locaux nécessaires pour les classes et le logement des maîtres, dont le traitement était fixé à 1500 f. Munis des instructions du fondateur, en date du 1<sup>er</sup> novembre 1842, le f. Louis-Joseph Bodo<sup>2</sup>, directeur, et ses confrères Vincent de Paul<sup>3</sup> et Timoléon<sup>4</sup>, embarquèrent à Brest le 16 novembre et arrivèrent à Cayenne le 1<sup>er</sup> février 1843. Ces instructions<sup>5</sup>, détaillées en vingt-huit points, s'inspiraient de l'expérience faite aux Antilles, mais prévoyaient des adaptations eu égard aux circonstances nouvelles :

"3° - Le traitement n'est pas encore définitivement fixé ; il ne peut être moindre que 1500 f. pour chaque frère ; mais il est probable que cette somme sera insuffisante, comme elle l'a été dans les autres colonies [...] aux Antilles, il est de 1700 f ; un domestique est attaché à chaque maison, aux frais de l'Administration ; les médecins de service visitent les frères gratuitement, mais les médicaments sont à la charge de ceux-ci, lorsqu'ils ne jugent pas à propos de se faire traiter à l'hôpital.

12° - Les classes seront gratuites ; elles dureront deux heures et demie le matin et deux heures et demie le soir.

14° - On s'appliquera particulièrement à l'instruction religieuse ; on pourra faire le soir un catéchisme d'adultes, s'il s'en présente, comme j'en ai l'espoir, mais on ne devra pas trop le prolonger, parce que l'excessive fatigue serait à craindre dans un climat si chaud."

L'ouverture des classes, annoncée par l'Ordonnateur, fut fixée au 6 mars 1843. Le dimanche précédent, l'annonce en fut faite au prône par le préfet apostolique qui invita, pour le lendemain, à participer à une messe du Saint-Esprit avant l'entrée en classe. Le prédicateur s'était montré si convaincant qu'à l'issue de la cérémonie, 160 élèves furent inscrits à l'école des Frères.

Mais il existait déjà, à Cayenne, un collège, tenu par trois maîtres laïques, qui se trouva soudain, du fait de la concurrence, réduit à quatre ou cinq élèves. Or il bénéficiait, comme la nouvelle école primaire, du soutien de l'administration. Une note de l'Ordonnateur, parue le 11 mars suivant, le spécifia, à l'intention des parents :

"Les deux écoles concourent au même but, à savoir : la propagation gratuite de l'instruction morale et religieuse dans la colonie ; elles continueront autant qu'il se pourra d'exister ensemble, l'intention de l'administration étant qu'elles ne rivalisent que par le désir d'obtenir et de justifier la confiance publique<sup>6</sup>."

---

<sup>1</sup> Cette ordonnance enjoignait aux curés d'établir dans leur église des séances d'instruction hebdomadaires pour les enfants, et de se déplacer une fois par mois sur chaque plantation pour visiter les esclaves des ateliers.

<sup>2</sup> F. Louis-Joseph, *alias* Ambroise-Marie (Guillaume Bodo), né à Noyal-Muzillac (Mhan), le 17 mai 1890, entré à Ploërmel en 1834, décédé le 2 novembre 1866.

<sup>3</sup> F. Vincent de Paul (Daniel Pascal), né à Trois-Îlets (Martinique) le 17 avril 1821, entré à Ploërmel en 1842, décédé le 20 octobre 1848.

<sup>4</sup> F. Timoléon (Aupied François), né à Erbray (I.V.) le 30 mars 1822, entré à Ploërmel en 1841, décédé le 15 juillet 1848.

<sup>5</sup> C. G., IV, p.608.

<sup>6</sup> *Notice historique sur la mission des F.I.C. à la Guyane française*. AFIC. 164.3.001.

Cet afflux d'élèves à l'école des frères, au détriment du collège ne pouvait manquer de mécontenter les responsables administratifs de la Guyane ; ils le manifestèrent en refusant d'autoriser une distribution des prix à la nouvelle école, pour le motif que l'année scolaire n'avait pas été complète. Le préfet apostolique en informe l'abbé de la Mennais dans une lettre du 6 septembre 1843 :

"Le chef de l'administration déclare en propres termes avoir à se plaindre des frères pour la manière dont ils ont enlevé à peu près en masse, avec l'aide d'une autre influence que la leur (celle du clergé) les élèves de l'ancienne école primaire et opéré avec esclandre une substitution qui ne pouvait manquer à leur patience et à la supériorité de leur enseignement. [...] Que vous reste-t-il à faire, M. le Vicaire Général qu'à vous prier de joindre vos exhortations aux miennes pour encourager vos frères dans ces tribulations, accompagnement nécessaire des bonnes œuvres<sup>1</sup>."

Une distribution de prix eut lieu néanmoins, grâce à la générosité du préfet apostolique, afin d'apporter un encouragement aux jeunes élèves. Quant à l'abbé de la Mennais, dès qu'il avait appris l'existence de quelques tensions entre les écoles, il n'avait pas ménagé à ses frères les sages conseils :

"Évitez de paraître souhaiter trop ardemment l'espèce de concurrence qu'on maintient contre vous ; ne laissez pas échapper un mot qui puisse blesser vos adversaires et, s'ils étaient injustes envers vous, n'en soyez pas moins toujours polis et indulgents à leur égard. C'est par l'humilité, la patience, la douceur que vous triompherez : ce sont là vos armes, Dieu les bénira<sup>2</sup>."

Dans un rapport rédigé trois ans plus tard, le Directeur rappelle la situation des débuts : "Nous n'avions pour les classes que deux appartements : la salle et une petite chambre contiguë. Je me hâtai de convertir la remise en salle de classe<sup>3</sup>."

L'exiguïté des locaux avait contraint à limiter le nombre des inscrits. Cependant, dès le 18 avril 1843, le Gouverneur, faisait connaître son intention d'ouvrir la nouvelle école à tous les jeunes.

"Jusqu'à présent, *écrivait-il*, les Frères ne reçoivent que des enfants libres : je voudrais que les jeunes esclaves fussent admis chez eux et je travaillerai pour cela avec toute la prudence que réclame une mission que je désire, mais qui n'est pas facile dans l'état des préjugés coloniaux qui sont tout aussi forts chez les affranchis d'hier que chez les blancs<sup>4</sup>." *Quelques jours plus tard, il écrivait au ministre* : "À l'école des Frères, les enfants esclaves siègent parmi les libres : c'est un progrès qu'il n'est pas indifférent de remarquer<sup>5</sup>."

Le 3 décembre 1843, le f. Louis-Joseph nourrissait quelque espoir de voir sa situation s'améliorer, en ce qui concerne les locaux scolaires. "On travaille avec activité au collège où bientôt nous serons magnifiquement logés, *écrivait-il* à l'abbé de la Mennais. Dans quelques semaines, trois vastes salles seront à notre disposition pour y établir trois classes<sup>6</sup>." Mais il s'était

---

<sup>1</sup> AFIC. 163.1.001.

<sup>2</sup> Lettre du 10 juin 1843. *C.G.*, V, 79.

<sup>3</sup> Rapport de décembre 1846.

<sup>4</sup> Lettre au Directeur de l'Intérieur. ANOM. RI. 1.

<sup>5</sup> Lettre du Gouverneur, du 30 avril 1843. Id.

<sup>6</sup> AFIC. 163.2.009.

fait illusion et, dès le mois de janvier suivant il confiait sa déception à son supérieur : "Une décision du conseil municipal, à l'unanimité, nous exclut du collège, dans lequel nous pensions former deux nouvelles classes<sup>1</sup>." Il en était donc réduit à présenter, mais en vain, ses doléances à l'ordonnateur, alors que l'effectif des élèves avait déjà atteint le nombre de 270.

Durant près d'un an, les frères furent accablés sous le poids du travail, d'autant plus qu'il assurèrent, le soir, un cours fréquenté par 80 adultes. "Un de nous succomba vite, écrit le directeur, et il languit encore aujourd'hui<sup>2</sup>." Dès le 8 mars 1843, le f. Louis-Joseph décrit la situation dans une lettre au fondateur, et il demande avec insistance le soutien de trois frères. Le 11 mai suivant il lance un nouveau cri d'appel :

"La Mère Javouhey, supérieure générale des Sœurs de Saint-Joseph est venue me voir : elle demande deux frères avec beaucoup d'instances pour sa colonie de Mana ; même demande urgente pour Kourou ; mais, ajoute-t-il, nous devons être servis avant tout, et il ne nous faut pas moins de trois frères, si vous voulez que nous ne succombions pas<sup>3</sup>."

L'abbé de la Mennais transmet aussitôt cette requête au ministre de la Marine et des Colonies :

"Il y a dix jours, je vous représentai la nécessité d'augmenter au plus tôt le personnel de notre école à Cayenne. Aujourd'hui, je reçois la lettre ci-incluse du directeur de cet établissement : elle confirme mon opinion."<sup>4</sup> *Le 3 novembre, il écrit encore au Ministre* : "Au sujet de l'envoi de deux frères pour l'établissement de Mana, tout ce que je puis dire, c'est que je serais enchanté de faire quelque chose d'agréable à Mme Javouhey, dont les Sœurs ont rendu tant de services à mes frères du Sénégal dans leurs maladies. Cependant j'ai besoin de renseignements sur la manière dont mes frères seraient logés dans cette colonie, sur les rapports qu'ils auraient avec le chapelain, avec les religieuses, avec les nègres mêmes, [...] et j'ai chargé le f. Louis-Joseph de prendre et de me donner, le plus tôt possible, des détails exacts de tout cela<sup>5</sup>."

Le même jour, il confie au directeur de l'école son souci missionnaire :

"Voyez s'il n'y aurait pas moyen de pénétrer dans les habitations pour y faire le catéchisme aux esclaves. Nous commençons cette œuvre aux Antilles : mais ne commencez rien avant de m'avoir consulté, et de m'avoir dit comment vous croyez qu'on pourrait organiser cette œuvre<sup>6</sup>."

Quant à l'école primaire, elle était ouverte aux jeunes esclaves. Mais la pression exercée par les parents fut telle que le directeur dut envisager une séparation que le manque de locaux avait d'abord rendue impossible<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> AFIC. 163.2.010.

<sup>2</sup> Il s'agit du f. Vincent de Paul, qui rentra à Ploërmel en 1844. Il y mourut au mois d'octobre 1848.

<sup>3</sup> C. G., V, 91.

<sup>4</sup> Lettre du 18 septembre 1843. C. G., V, 99.

<sup>5</sup> C. G., V, 121.

<sup>6</sup> C. G., V, 124.

<sup>7</sup> Cf. R. Robo, in *La Semaine Guyanaise*, n° 408, 17 octobre 1991.

## II. LE F. LOUIS-JOSEPH BODO, DIRECTEUR PRINCIPAL (1843-1857).

### Premier renfort.

Avec l'accord du ministre, l'abbé de la Mennais put accorder au f. Louis-Joseph le renfort de trois frères : Eudoxe-Marie Lorfeuvre<sup>1</sup>, Alfred-Marie Laborie<sup>2</sup> et Agathange Évain<sup>3</sup> ; embarqués à Nantes en novembre 1843, ils arrivèrent à Cayenne le 23 janvier 1844, à la surprise et à la grande joie de leurs confrères.

Le 20 mai 1844, dans une lettre à son supérieur, le f. Louis-Joseph expose ses besoins et ses projets : "Il faudrait que nous fussions neuf frères et ce ne serait pas trop. Il n'y en a que cinq dont deux sont faibles de santé<sup>4</sup>." Et il justifie ainsi l'emploi des maîtres : deux classes pour les enfants de famille aisées, une classe pour les enfants esclaves, cinq autres destinées aux autres élèves, enfin une "retenue" pour les élèves en dehors des classes et une classe du soir pour les adultes. On perçoit ici l'effet de la pression exercée par l'élément dominant dans la colonie, qui tend à imposer des séparations dans l'école.

Dans sa réponse, datée du 8 juillet 1844, l'abbé de la Mennais fait remarquer au directeur :

"Quant aux deux frères que vous me demandez de plus, il ne dépend pas de moi de vous les donner, et c'est dommage qu'ils ne soient pas demandés par l'administration elle-même : on obtiendrait plus facilement alors les fonds nécessaires.[...] Le ministre est dans l'embarras, parce que les allocations des Chambres ne sont pas en proportion avec les besoins<sup>5</sup>."

Dans sa correspondance avec le ministre, l'abbé de la Mennais appuie les demandes du f. Louis-Joseph :

"Je vous prie donc très instamment de maintenir le cadre actuel<sup>6</sup>, car sans cela les autres ne manqueront pas d'être écrasés sous le poids d'un travail excessif." *Et il ajoute, dans un post-scriptum confidentiel* : "Il paraît qu'à Cayenne quelques administrateurs [...] montrent un déplorable esprit d'opposition aux Frères et que, si on leur a refusé les bâtiments du collège, c'est parce qu'on se propose d'établir prochainement, à grand frais, dans ces bâtiments, une autre école en concurrence avec la nôtre, à qui on reproche de recevoir des esclaves<sup>7</sup>."

En ce qui concerne l'administration locale, le directeur des frères est bien placé pour connaître sa position. Le 25 octobre 1844, il confie à son supérieur :

"M. l'Ordonnateur m'apprend officiellement qu'on place (dans les locaux du) collège l'école laïque, dont le maintien, dit-il, a été jugé indispensable pour donner aux enfants de la classe aisée un degré d'instruction supérieur à celui de l'institution que vous dirigez." *Et le f. Louis-Joseph ne*

<sup>1</sup> F. Eudoxe-Marie (Yves-Marie Lorfeuvre), né à Lanouée (Mhan) le 2 novembre 1811, entré à Ploërmel en 1843, décédé le 2 avril 1860.

<sup>2</sup> F. Alfred-Marie (Hilaire Laborie), né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 19 juillet 1824, entré à Ploërmel en 1843, décédé le 31 janvier 1879.

<sup>3</sup> F. Agathange (Mathurin Évain), né à Bédée (I. & V.) le 1<sup>er</sup> octobre 1815, entré à Ploërmel, décédé à Cayenne le 18 octobre 1848.

<sup>4</sup> AFIC. 163 .2.016.

<sup>5</sup> C.G., V, 210.

<sup>6</sup> Soit le nombre de six instituteurs.

<sup>7</sup> Lettre au ministre de la Marine, 16 septembre 1844, C.G., V, 237.

*cache pas son agacement en citant les commentaires qui accompagnent cette annonce : "Vous aurez donc le bon esprit de ne pas voir dans l'école laïque une institution rivale. À ce point de vue, vous serez le premier à encourager ceux des enfants qui auront parcouru le cercle des études de votre institution à passer dans l'autre<sup>1</sup>."*

Le 15 janvier suivant, le F. Louis-Joseph expose encore la situation difficile dans laquelle il se trouve :

"Je ne m'étonne pas de ce que l'administration demande au ministre la réduction du cadre de notre école de Cayenne à quatre frères, mais je suis surpris de ce qu'elle n'en ait pas remarqué l'inconvenance : cette demande étant diamétralement opposée aux besoins dudit établissement qu'elle connaît bien (aujourd'hui, nous approchons de 300 élèves), dans la circonstance où quatre maîtres, bien rétribués de l'administration, cherchent l'occasion de grossir le nombre de leurs trente enfants, placés dans un local plus spacieux que celui qu'occupent les trois cents élèves des frères<sup>2</sup>."

Le 7 avril 1845, le directeur des Frères lance de nouveau un cri d'appel : il se plaint du silence de son supérieur, des lettres trop rares : "J'ai écrit une douzaine de lettres dans le courant de l'année dernière et j'en ai reçu trois...<sup>3</sup>" ; il attend depuis sept mois le remplacement du f. Vincent de Paul, rentré en France pour raison de santé ; la livraison des fournitures classiques demandées à Ploërmel tarde à venir ; et de plus il est à peine remis d'une sérieuse maladie dont il a été atteint il y a six semaines : "Voilà, conclut-il, où nous en sommes, avec une multitude d'enfants. Et vous ne nous envoyez pas de secours !"

Pourtant, la distribution des prix de 1845 fut l'occasion d'une prise de position très favorable du gouverneur Layrle<sup>4</sup>, en instance de départ pour la Guadeloupe où il allait assumer les mêmes fonctions. Dans un rapport adressé au Ministre de la Marine, il écrivait :

"L'école des frères de Ploërmel donne à l'administration locale toute satisfaction. [...] Malheureusement, le nombre de ces instituteurs est insuffisant : cinq pour trois cents enfants, c'est trop peu, surtout si l'on songe que ce chiffre est réduit à tout moment par les maladies. Le nombre restreint des frères les oblige à ne recevoir à leur école que des enfants au-dessus de sept ans. Si les frères étaient plus nombreux, ils auraient une classe d'enfants plus jeunes, une classe pour les jeunes hommes, en dehors des heures habituelles, et une retenue entre les classes. Mais cette adjonction de classes sera impossible tant que le nombre des frères ne sera pas porté à huit pour la ville de Cayenne<sup>5</sup>."

Dans un rapport daté d'octobre 1845, le f. Louis-Joseph peut se réjouir de l'évolution de la situation :

"Ceux qui avaient souhaité la réduction du cadre à quatre frères sont loin de se vanter ! On me fait de vives instances pour l'accueil des plus petits (enfants de moins de six ans) et pour l'ouverture de classes du soir. Mais pour cela, il faut huit frères...<sup>6</sup>"

<sup>1</sup> Lettre à l'abbé de la Mennais. AFIC. 163.2.022.

<sup>2</sup> AFIC. 163.3.001.

<sup>3</sup> AFIC. 163.3.002.

<sup>4</sup> Marie Jean-François Layrle (1791-1881) fut gouverneur de la Guyane de 1845 à 1846.

<sup>5</sup> Extrait d'une lettre de M. le Gouverneur au Ministre de la Marine en date du 30 septembre 1845.

<sup>6</sup> AFIC. 163.3.012.

L'abbé de la Mennais, tout en défendant les intérêts de ses Frères, nous révèle aussi sa préoccupation missionnaire. Il écrivait au ministre de la Marine, le 8 décembre 1845 :

"Je pense que nous aurons bientôt à nous occuper, plus encore que nous ne nous en sommes occupés jusqu'ici, de l'instruction des esclaves : ce sera pour nous une œuvre pour ainsi dire nouvelle ; j'en comprends l'importance, mais j'en comprends aussi les difficultés extrêmes ; c'est pourquoi j'ai le dessein d'aller à Paris dans six semaines pour m'en entretenir avec Votre Excellence et lui soumettre mes idées là-dessus. Les exposer par écrit, ce serait trop long ; nous avancerons plus cette affaire à Paris, en quelques heures, que nous ne pourrions le faire dans une volumineuse correspondance<sup>1</sup>."

Le 12 janvier 1846 arrivaient à Cayenne les frères Gérard Le Texier<sup>2</sup> et Pierre-Marie de la Croix Édouard<sup>3</sup> : ils furent reçus avec grande joie, et M. l'Ordonnateur, qui assurait alors l'interim du gouverneur, leur réserva un bon accueil. Malheureusement, le f. Gérard, qui venait de faire un séjour en France après avoir quitté la Guadeloupe pour raison de santé, et que l'on croyait guéri, vit un retour de son mal et ne put rester en Guyane : le 30 août suivant, il s'embarquait à Cayenne pour revenir au pays, laissant à nouveau un poste vacant dans la colonie.

Comme aux Antilles, les frères organisèrent aussi, avec l'accord du préfet apostolique, des catéchismes du soir pour les esclaves adultes. Le f. Louis-Joseph en informe l'abbé de la Mennais :

"Aujourd'hui, plusieurs centaines d'esclaves reçoivent l'instruction religieuse à Cayenne. Il y a un mois que nous avons commencé cette belle œuvre, objet principal de notre mission, et déjà plus de cent soixante nègres de tout âge se réunissent autour de nous comme des enfants. Autant de négresses assiègent les Sœurs de St-Joseph, et plus de trois cents individus assistent à deux instructions qu'on fait chaque semaine à l'église, l'une pour les nègres et l'autre pour les négresses<sup>4</sup>."

Les locaux prévus à l'origine s'avéraient notoirement insuffisants. En 1846, on dut aménager trois nouvelles classes dans la maison située avenue de l'Esplanade. Dans une lettre à l'Ordonnateur, du 4 août 1846, le f. Louis-Joseph Bodo signale encore une augmentation d'élèves, dont certains venaient du collège. Le directeur ajoute :

"En effet, nous avons six classes d'enfants libres et une d'enfants esclaves. Pour installer ces sept classes, nous n'avons [...] que quatre appartements : les trois qu'on vient de bâtir, et la remise que j'ai convertie en classe, car nous condamnons la petite écurie [...] attendu que le lieu infect où elle est n'est pas tolérable pour une classe."

### **Une maison de campagne, à la "montagne" de Baduel.**

Très tôt, le F. Louis-Joseph avait envisagé la possibilité d'obtenir, à proximité de Cayenne, un terrain afin d'y édifier une maison de campagne où les Frères pourraient, les jours

---

<sup>1</sup> C.G., V, 404.

<sup>2</sup> F. Gérard (Pierre Le Texier), né à La Harmoye (C. A.) le 1<sup>er</sup> juillet 1814, entré à Ploërmel en 1835, arriva à la Martinique en 1841. Atteint de la fièvre jaune, il était rentré en France dans l'espoir de se rétablir.

<sup>3</sup> F. Pierre-Marie de la Croix (Édouard Jean-Baptiste), né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) le 6 mars 1826, entré à Ploërmel en 1844. Décédé le 11 février 1848.

<sup>4</sup> Lettre du 9 juin 1846. AFIC.163.3.021.

de congé, respirer un air plus frais que celui de la ville et se reposer des fatigues de l'enseignement en se livrant à divers travaux manuels.

Il avait songé au domaine de Baduel, sur les flancs d'une colline appelée Montagne des Tigres (ainsi nommée parce qu'elle avait été autrefois un repaire de jaguars), et située à une lieue environ de Cayenne. Il obtint de l'administration une autorisation verbale dès 1845, mais ce ne fut que le 2 décembre 1847 que fut signé par le Gouverneur de la Guyane, l'acte concédant aux Frères, la jouissance d'un terrain d'environ 40 hectares, dépendant du domaine de la montagne de Baduel, situé à 4 kilomètres de la ville de Cayenne sur la route de Cabasson, "pour qu'ils puissent se retirer dans leurs moments de loisir, pour s'y livrer à quelques travaux de culture favorable à leur santé<sup>1</sup>": c'était une jouissance temporaire, et sous réserve de renoncer à tous les aménagements qui pourraient y être réalisés. Le f. Louis-Joseph et ses compagnons y installèrent une modeste habitation de bois ; mais le climat ne permettait guère à des Européens d'y travailler. Ils y trouvèrent cependant pendant douze années un lieu de détente à la campagne. En 1860, un remaniement opéré par l'administration, réduisit des quatre cinquièmes le terrain mis à leur disposition et aussi les constructions qu'ils avaient réalisées, enlevant ainsi beaucoup d'intérêt à cette concession<sup>2</sup>.

Le directeur principal y conduisait ses Frères le jeudi et une partie des vacances, les occupant à des travaux de défrichage. Toutefois, sous ce climat, ce genre de travail ne convenait pas à des tempéraments anémiés, et certains de ses adjoints s'en plaignirent au supérieur de Ploërmel.

"J'ai écrit au F. Louis-Joseph au sujet des travaux manuels, *répond à l'un d'eux l'abbé de la Mennais*. Je les crois fort utiles pour la santé, mais il faut qu'ils soient modérés<sup>3</sup>."

Mais le directeur principal, dont le tempérament robuste avait besoin d'exercice, ne sut pas toujours tenir compte de cette mise en garde, ni trouver la juste mesure dans la fréquentation de la propriété de Baduel, soit pour ses Frères, soit pour lui-même<sup>4</sup>.

### **Projets d'écoles à vocation agricole dans les quartiers.**

L'un des objectifs du nouveau gouverneur Pariset<sup>5</sup> était de fixer les populations noires, dans la perspective d'une prochaine émancipation, en favorisant le développement des "quartiers". Il avait consulté le directeur principal des Frères sur les moyens de préparer la jeunesse à son avenir en l'orientant vers des activités manuelles, notamment agricoles.

<sup>1</sup> Autorisation du 2 décembre 1847, du gouverneur Pariset. Registre du Cadastre, folio 361. Copie AFIC.163.10.001.

<sup>2</sup> Le procès-verbal de délimitation, établi plus tard, le 17 octobre 1897, par M. Rosier, conducteur des Ponts-et-Chaussées, à la demande du supérieur des Frères de Cayenne, en vue d'obtenir une concession définitive, fait état d'une superficie de 8 ha. 80 a., 97 ca. Copie AFIC. Id. Cette concession fut accordée le 28 janvier 1898, par le gouverneur Henri-Éloi Danel, en poste de 1896 à 1898.

<sup>3</sup> Lettre du 30 novembre 1845, au F. Alfred-Marie Laborie. *C.G.*, V, 398.

<sup>4</sup> Cf. ci-après, p. (20).

<sup>5</sup> André Aimé Pariset ((1795-1872) fut gouverneur de la Guyane du 18 février 1846 au 16 mai 1850.

L'administration envisageait l'achat d'un domaine, à proximité de la ville de Cayenne. On y installerait des classes, et il serait équipé d'un matériel destiné à employer les enfants, pendant une partie de la journée, à des travaux de jardinage. Il était même question de proposer aux frères l'acquisition du terrain. Informé de ces projets par le ministre de la Marine, l'abbé de la Mennais répondait, le 9 décembre 1846 :

"J'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt le mémoire de M. le Gouverneur de Cayenne sur l'utilité de la création d'une école rurale, à proximité de la ville, pour les enfants de la population libre. Je suis très disposé à permettre aux frères [...] d'y conduire le matin, avec leur déjeuner, une partie de leurs élèves de manière à n'avoir à rentrer en ville que le soir, à quatre heures, pour le dîner.[...] Comme la chose paraît très bonne en soi, je m'y prêterais volontiers. Quant à l'achat de la propriété, et à son exploitation en notre nom, c'est chose impossible : jamais je ne ferai rien qui puisse donner lieu à des soupçons de calcul d'intérêt de notre part<sup>1</sup>."

Ce projet n'eut pas de suite. Mais l'idée fut reprise sous une autre forme : établir dans des agglomérations rurales, ou quartiers, des classes avec une part de travail agricole dirigé par les maîtres. Une prospection fut faite à cet effet par le f. Louis-Joseph, à la demande du gouverneur, sur des habitations situées dans le quartier d'Approuague.

Avant d'entreprendre cette mission, le directeur principal avait pris l'avis de l'abbé Viollot<sup>2</sup>, qui s'était montré très favorable. Dans une lettre à l'abbé de la Mennais, il rend compte des circonstances de son expérience :

"J'étais avec le F. Timoléon. Nous restions 24 heures dans chaque endroit. Dans le jour on donnait une instruction aux petits enfants et, le matin et le soir, j'en donnais deux à tout l'atelier [...] Tâche importante, mais que je ne pouvais pas raisonnablement refuser, car elle nous regardait essentiellement."

Il décrit aussi les conditions difficiles de ces visites dans les quartiers :

"tantôt sous une averse de pluie, tantôt sous un soleil brûlant qui fait exhaler les miasmes des vases, [...] tantôt dans un débarcadère fangeux et glissant ... ; trempé de sueur, quelquefois envasé dans une crique à marée basse et dévoré par les insectes.<sup>3</sup>"

Le but de cette mission, dont il devait ensuite rendre compte au Gouverneur, était de prendre connaissance du pays, et d'examiner toutes choses en vue de l'établissement d'écoles dans des lieux favorables. Le f. Louis-Joseph transmet à son supérieur les résultats de ses réflexions, qu'il a communiqués au gouverneur, M. Pariset :

"Je lui ai dit que j'avais parcouru le quartier d'Approuague, et qu'il faudrait là six frères en trois établissements. Mais depuis, pour répondre au désir du gouverneur, il m'a fallu explorer cinq ou six autres (quartiers) dans lesquels j'ai désigné les lieux de sept autres établissements de frères à former<sup>4</sup>."

<sup>1</sup> C.G., V, 541.

<sup>2</sup> L'abbé Viollot, arrivé à la Guyane en 1817, avait assuré l'intérim du préfet apostolique, M. Guillier, parti en congé en France de 1845 à 1847. Il devait quitter la Guyane en août 1848.

<sup>3</sup> Lettre à l'abbé de la Mennais, du 29 octobre 1846. AFIC. 163.3.027.

<sup>4</sup> Lettre du 5 février 1847. AFIC. 163.4.002.

En ce qui concerne la prise en charge de nouveaux établissements, le f. Louis-Joseph, fait remarquer à son supérieur les exigences de l'œuvre : "Il faut des chefs de maisons qui seront éloignées de 80 lieues, ou 30, ou 20 d'ici. On ne les trouvera pas dans l'établissement de Cayenne." Et il ajoute, songeant aux nouveaux frères qui seraient envoyés de France en renfort : "Dans ce pays-ci, on ne peut pas faire un chef d'établissement d'un jeune frère, surtout créole, car le climat ne leur convient pas<sup>1</sup>."

### **L'établissement de Cayenne.**

Le Gouverneur apporte enfin une solution au problème de logement dont souffre l'établissement de Cayenne. Dans une lettre du 4 mai 1847, le f. Louis-Joseph écrit à son supérieur : "Aujourd'hui, grâce à M. Pariset, j'ai le bonheur de vous annoncer que nous allons être logés comme des seigneurs. L'année dernière, il nous a fait bâtir trois classes dans notre vaste jardin, et il nous fait construire aujourd'hui trois autres appartements, dont deux pourront être de belles classes<sup>2</sup>." Le 2 juillet suivant, il peut annoncer : "La bâtisse de nos classes est sur le point de s'achever et l'on va mettre à notre disposition six belles classes neuves et deux appartements, pour le portier et la direction<sup>3</sup>."

Mais la question du personnel restait toujours aussi pressante, en raison de la mauvaise santé de plusieurs frères, dont le f. Pierre-Marie de la Croix, gravement atteint, et le f. Alfred-Marie Laborie, travaillé par une toux opiniâtre. "Nous avons sept classes, et nous restons à six frères". Il faut assurer de plus une retenue pour les élèves, et des cours pour les adultes le soir à cinq heures et à huit heures. Mais cela relève de la responsabilité du supérieur général qui doit respecter les engagements pris avec le ministre. Le f. Louis-Joseph ne manque pas de le faire remarquer, en adressant ses doléances à Ploërmel :

"Vous vous plaignez de l'administration, *nous dit le Gouverneur*, mais à son tour elle peut se plaindre de vous. Un établissement important comme le vôtre devrait être mieux servi. Sitôt qu'il manque un frère, il devrait être remplacé de suite<sup>4</sup>."

Pourtant le directeur était persuadé qu'une décision importante ne saurait tarder :

"Le Gouverneur m'a dit que sa demande de 39 frères pour la Guyane parviendra au ministère vers le 10 juillet. D'après l'arrêté d'établir 15 frères à Cayenne, il faudrait que le prochain envoi soit de 10 frères. Leur place est toute préparée ici. Il en faut 6 à Approuague, et une belle maison leur est destinée, ainsi qu'à Mana, où on les attend depuis longtemps. Il en est de même d'autres localités<sup>5</sup>."

Dans une lettre du 11 août 1847, le f. Louis-Joseph revient sur les exigences de la mission qui semble s'ouvrir :

---

<sup>1</sup> AFIC. 163.4.002.

<sup>2</sup> AFIC. 163.4.003.

<sup>3</sup> AFIC. 163.3.004.

<sup>4</sup> Id.

<sup>5</sup> Id..

"Vous dites que le temps est un élément nécessaire des œuvres de la nature de la nôtre ; et il faut ajouter : de la nôtre en Guyane. S'il faut que les frères soient bons dans les autres colonies, il doivent être excellents dans celle-ci." *Et il insiste sur les dangers de la situation dans les quartiers* : "Une grande corruption règne partout [...] La dépravation est descendue à un abîme de malice<sup>1</sup>."

Mais ces beaux projets ne se réalisèrent que partiellement, en raison des circonstances. Pour installer des écoles de quartier, il fallait vaincre des obstacles qui tenaient à la situation même de la Guyane, fort différente de celle des Antilles. La pensée du directeur principal s'exprime dans une lettre adressée à l'abbé Ruault, fidèle conseiller de l'abbé de la Mennais, à qui le f. Louis-Joseph explique la situation particulière de la Guyane :

"Aux Antilles, on forme une école comme en France, dans une ville ou dans un bourg. Mais dans la Guyane, où une population de 20000 âmes est disséminée sur un littoral de plus de cent lieues, sur les bords de plusieurs rivières en les remontant jusqu'à vingt lieues, il n'y a qu'une petite ville et un bourg [...] Ici, il s'agit de former des établissements où il n'y a pas de peuple<sup>2</sup> !"

"Le gouverneur Maissin avait eu le projet de fonder un établissement à l'ouest de Cayenne et un autre à l'est : si on avait pu former ces deux postes avant de fonder l'établissement de Cayenne, des centaines de petits garçons ne seraient pas venus se perdre dans une ville où le poison de l'orgueil et le torrent de la corruption et du mauvais exemple paralysent et rendent presque nuls les efforts que font les frères pour les préserver du mal et les porter au bien [...] S'ils étaient restés à la campagne, sous les yeux de leurs parents, s'occupant d'agriculture comme eux, ils auraient contribué de leur personne et de leurs travaux au maintien de la société et à la vie de la colonie ... Le vagabondage est un cancer qui ronge le corps social."

On se heurtait aussi à une question de personnel, pour assurer la direction de ces écoles de quartiers où tout restait à organiser. Or, déclare le f. Louis-Joseph dans une lettre au supérieur général :

"Il est presque impossible que je réussisse bien avec les hommes que vous m'envoyez. Dans ceux que vous venez de m'envoyer, je ne vois que le seul f. Benjamin qui soit capable de tenir un de ces établissements."

### **Ouverture d'école : Mana (1848).**

Le 9 décembre 1847, l'abbé de la Mennais donnait son accord au ministre de la Marine, duc de Montebello<sup>3</sup>, pour l'envoi de trois frères pour ouvrir une école à Mana. Son souci de la santé et des conditions de vie religieuse de ses frères se manifeste dans sa réponse au ministre :

"Je suis bien aise de cette augmentation, parce que cet établissement étant éloigné du chef-lieu, c'est-à-dire de Cayenne, il est à désirer qu'il soit un peu nombreux pour être fervent, et aussi pour que dans le cas de la maladie d'un frère, celui-ci puisse être suppléé immédiatement, et enfin pour que, dans aucun cas, un frère ne soit exposé à être seul.[...] Je désire savoir d'une manière positive si les Frères trouveront à Mana une maison séparée, dans laquelle ils puissent s'établir à

<sup>1</sup> AFIC. 163.4.005.

<sup>2</sup> Lettre du 28 mars 1851. AFIC. 163.5.007.

<sup>3</sup> Napoléon Auguste Lannes, duc de Montebello, fut ministre de la Marine et des Colonies du 9 mai 1847 au 24 février 1848.

leur ménage.[...] Ils doivent être seuls à Mana, comme dans toutes nos autres écoles<sup>1</sup>." Dans sa réponse, datée du 24 décembre 1847, le ministre approuve ces conditions : "J'aurai soin de faire à M. le Gouverneur les recommandations propres à empêcher les inconvénients que vous m'avez signalés sous ce rapport.<sup>2</sup>".

Cependant l'abbé de la Mennais, toujours soucieux de la bonne marche du futur établissement, reprend contact avec le ministre de la Marine :

"Une lettre du f. Louis-Joseph, directeur de l'établissement de Cayenne, en date du 16 octobre, m'apprend que le Commissaire commandant le quartier de Mana a fait pour cette école un règlement d'après lequel l'école ne serait pas seulement sous la surveillance de l'administration, mais sous sa direction même. Ainsi on prescrirait aux frères le temps que devrait durer l'enseignement de chaque matière, ce qu'ils devront enseigner et la manière de l'enseigner, etc. [...] Ce n'est pas tout : ils auraient chez eux une salle d'asile pour les garçons orphelins, et le jour ils les conduiraient aux travaux agricoles. Enfin les frères n'auraient congé le jeudi, les fêtes et les dimanches, que l'après-midi, ou plutôt, ils n'en auraient pas du tout<sup>3</sup>."

Le ministre prend bonne note de ces remarques, afin d'agir le cas échéant ; mais il répond, dans une lettre datée du 27 janvier 1848 :

"Je n'ai aucune connaissance du règlement local qui paraît avoir été préparé pour le régime de l'école de Mana. Ce travail serait prématuré puisque aucune école n'existe encore dans cette localité ; il ne saurait, au surplus, comme vous le faites observer, subsister en ce qui serait contraire aux dispositions en vigueur dans les colonies où vous entretenez des écoles<sup>4</sup>."

Les frères destinés aux nouvelles fondations ne devaient partir pour la Guyane qu'à la mi-février suivante. Trois écoles étaient prévues ; 21 frères étaient alors inscrits au cadre du personnel enseignant en Guyane.

À Mana, trois frères tinrent l'école, sous la direction du le f. Rembert Jubé<sup>5</sup>. En 1849, le f. Ambert-Marie Morice<sup>6</sup> y assure la petite classe, qui compte 42 élèves. L'école de Mana était située dans le lieu où les Sœurs de St-Joseph de Cluny avaient tenu l'école des garçons : c'était un assez vaste rez-de-chaussée, hors de la propriété des Sœurs, à peu de distance de l'église et sur un emplacement propriété de la commune. Le logement des frères se trouvait à une centaine de mètres de l'école. Mana avait de plus l'avantage d'être un secteur très sain, exempt de la plupart des maladies qui donnent à d'autres quartiers une réputation qui en éloigne les étrangers. À Mana, une classe d'adultes fonctionnait tous les soirs, mais elle ne comptait qu'une quinzaine de participants.

Le f. Ambert-Marie pouvait écrire à l'abbé de la Mennais, le 10 mai 1851 :

---

<sup>1</sup> C.G., V, 663.

<sup>2</sup> *Notice historique*, p. 258. AFIC.164.4.001.

<sup>3</sup> C.G., VI, 12.

<sup>4</sup> *Notice historique*, p. 259. AFIC. 164.3.001.

<sup>5</sup> F. Rembert (Jubé François), né à Guérande (L.-A.) le 22 février 1815, entré à Ploërmel en 1839, après un séjour en Martinique, où il était arrivé en 1841, avait été transféré en Guyane en mai 1848.

<sup>6</sup> F. Ambert-Marie (Morice Jean-Marie), né à Peillac (Morb.) le 23 novembre 1821, entré à Ploërmel en 1846, arrivé en Guyane le 27 mai 1848, décédé le 19 octobre 1867.

"Nous avons obtenu de grands progrès à Mana depuis trois ans. Les enfants qui étaient sauvages avant notre arrivée sont maintenant doux et soumis [...] Nous sommes parvenus à les faire assister à la sainte messe tous les matins, et cela depuis huit mois, bien qu'on la dise deux heures avant le commencement de la classe : sur 80 élèves, à peine un seul manque chaque jour<sup>1</sup>."

### **1848 – La libération des esclaves.**

La révolution de février 1848, en France, avait provoqué la chute du roi Louis-Philippe et l'avènement de la Seconde République. Elle allait avoir des répercussions immédiates dans les colonies. En effet, le courant abolitionniste, qui se développait depuis quelques années dans la métropole et préconisait l'émancipation des esclaves de toutes les possessions françaises, venait d'entrer au gouvernement. Le 4 mars 1848, le ministre François Arago proclama le principe de la suppression de l'esclavage. Il constitua une commission d'études sur la question et le 27 avril suivant, le Gouvernement provisoire signa le décret d'abolition : des commissaires généraux de la République furent envoyés dans les colonies concernées pour mettre ce décret en application. On avait prévu de le promulguer en août, mais dans les Antilles, en raison de l'agitation et des excès, l'émancipation fut proclamée dès les 23 et 26 mai en Martinique et Guadeloupe. En Guyane, la situation était plus calme ; on respecta le calendrier prévu et le 10 mai 1848, le gouverneur Pariset proclama la République puis, le 10 juin 1848, promulgua le décret portant abolition de l'esclavage sur tout le territoire :

"Le 10 août prochain, vous entrez dans un nouvel ordre social, vous serez tous libres !"

Les conséquences sur l'économie locale furent considérables. Les plantations, moins nombreuses et moins développées qu'aux Antilles, connurent une désertion massive de main d'œuvre car nombre de nouveaux libres quittèrent les habitations pour tenter de défricher et d'exploiter eux-mêmes des terrains. Pour stabiliser la population, le gouverneur dut adopter une législation contraignante et rendre obligatoire un livret pour tous les travailleurs, par un décret du 13 février 1852. Il fallut même faire appel à de la main d'œuvre étrangère : on assiste, à partir de 1855, à l'engagement de travailleurs en provenance de l'Inde. Cette immigration allait se poursuivre pendant une vingtaine d'années.

Les changements politiques eurent aussi leur incidence sur la situation des Frères de l'Instruction chrétienne employés dans les colonies par le ministère de la Marine. Victor Schoelcher, sous-secrétaire d'État au ministère de la marine, avait pris contact avec l'abbé de la Mennais pour lui demander de continuer sa collaboration dans les circonstances nouvelles. Mais, en raison de la pénurie du Trésor, il lui demandait aussi d'accepter des conditions plus restrictives : il lui annonçait en effet la suppression de l'aide au noviciat, et une diminution des traitements accordés aux Frères.

L'abbé de la Mennais lui-même avait été victime, le 16 décembre 1847, d'une attaque d'apoplexie et de paralysie, suivie d'une longue convalescence qui le força d'interrompre sa correspondance personnelle. Dès qu'il fut suffisamment rétabli, il reprit contact avec les frères directeurs des différentes colonies. Sa lettre au f. Louis-Joseph Bodo est datée du 4 juillet 1848. Il s'enquiert des suites de l'émancipation des esclaves. Il les informe que le gouvernement, tout

---

<sup>1</sup> AFIC. 163.6.011.

en continuant son soutien aux écoles, a été contraint par les circonstances de restreindre son aide financière, mais qu'il engage à faire appel à une aide de l'administration coloniale locale. Le Supérieur conclut :

"Les temps sont difficiles, mais ne nous décourageons pas : le bon Dieu veille sur nous, travaillons avec un grand zèle à sa gloire<sup>1</sup>."

Avant d'avoir pu prendre connaissance de cette lettre, le f. Louis-Joseph transmet de son côté des informations : il n'évoque pas de troubles concernant l'émancipation des esclaves. Mais il s'inquiète du fait que l'administration coloniale vient d'établir une école laïque dans un des quartiers de la ville de Cayenne ; il craint surtout pour la suite des projets en cours :

"Je suis certain que le ministre a destiné quatre frères pour deux établissements à la Guyane, car j'ai vu sa dépêche [...] Et cependant les frères ne sont pas venus. J'ai demandé plusieurs fois au Gouverneur la cause de ce contre-temps, et chaque fois il ne m'a donné que des réponses évasives.[...] Le dernier budget était voté pour 39 frères. Il y a près de deux ans que la chose a eu lieu, et on n'a pas encore jeté les fondements d'une seule maison d'école<sup>2</sup>." *Et il termine par ce cri d'alarme* : "Je frémis en pensant qu'il suffise qu'un seul (frère) manque pour mettre l'établissement dans la plus grande détresse !"

Au cours de l'année 1849, un conflit survint entre le f. Louis-Joseph, directeur des Frères, et le préfet apostolique, M. Dossat<sup>3</sup> ainsi que le gouverneur. Le préfet apostolique avait demandé au f. Louis-Joseph Bodo de mettre à sa disposition un frère catéchiste pour une tournée d'une vingtaine de jours dans l'Approuague, afin d'aider à l'éducation des enfants dans les habitations. Le gouverneur fournissait une goélette pour le transport et l'abri des missionnaires. Cet essai était d'ailleurs destiné à être poursuivi et étendu à d'autres lieux. Le f. Louis-Joseph avait d'abord promis son aide, puis, considérant les suites de cette décision, avait prié le préfet de lui permettre de reprendre son engagement. Cette volte-face produisit le plus mauvais effet. Le gouverneur lui-même, qui s'était impliqué dans le projet, apprécia très mal l'attitude du directeur et en référa au ministre. Il reprochait au f. Louis-Joseph d'avoir bloqué par son refus une tentative qui aurait pu être très bénéfique pour les noirs dispersés sur les habitations.

Les reproches du gouverneur parvinrent jusqu'à Ploërmel, et l'abbé de la Mennais y fait allusion dans une lettre au ministre, datée du 13 juin 1849<sup>4</sup> ; il reste que ce conflit contribua à dégrader les relations du directeur des Frères avec les autorités administratives et religieuses de la colonie.

Le f. Louis-Joseph souffrait de la rareté des correspondances avec son supérieur général : "Je ne sais quoi penser de votre silence de quatorze longs mois, surtout dans un temps si critique<sup>5</sup>", lui écrit-il, le 10 septembre 1849. Il rappelle que le gouverneur lui a fait connaître ses dispositions, en le priant de les transmettre à Ploërmel. Il ne s'agit de rien de moins que de porter

<sup>1</sup> C.G., VI, 76.

<sup>2</sup> Lettre à l'abbé de la Mennais. AFIC. 163.4.013.

<sup>3</sup> L'abbé Jean Dossat, arrivé en Guyane en 1846, fut nommé pour remplacer M. Guillier à la mort de ce dernier, en avril 1847. Mais le titre de Préfet apostolique ne lui fut accordé par la Propagande que le 12 juillet 1848, et sa nomination officielle, par le Prince-Président, date du 28 octobre 1850. Il occupa le poste jusqu'en 1858.

<sup>4</sup> "Si le f. Louis-Joseph n'a pas donné un frère à M. le Préfet apostolique pour l'accompagner dans un voyage, je ne saurais l'en blâmer, car sans doute l'école de Cayenne eût souffert de l'absence de ce frère ..." AFIC, VI, 180.

<sup>5</sup> AFIC. 163.4.015.

à 34 le cadre des frères de Guyane, à savoir dix pour Cayenne, quatre pour Approuage, trois pour Mana, et deux dans des quartiers de moindre importance dont il donne la liste<sup>1</sup>. Le gouverneur désire enfin l'envoi de quelques frères surnuméraires, pour éviter l'arrêt des classes en cas de maladie. Le f. Louis-Joseph soutient fortement cette dernière idée, assurant que ces frères ne manqueraient pas d'occupation, et qu'éventuellement ils pourraient mettre en valeur le domaine de Baduel, concédé provisoirement à la communauté<sup>2</sup>.

Malheureusement le gouverneur Pariset quitte la Guyane le 16 mai 1850 ; il s'était montré le protecteur du f. Louis-Joseph dans ses projets, et celui-ci avait toutes les raisons de regretter son départ.

À la demande de M. l'Ordonnateur, le directeur principal des Frères avait rédigé plusieurs rapports sur la situation scolaire et il les avait communiqués à l'administration : le premier traitait de l'intérêt de former des établissements dans les quartiers et concluait sur la proposition de fonder une école à Rémire ; le second, daté de mai 1851, étudiait les causes du vagabondage des enfants non scolarisés et préconisait la création d'établissements ruraux, disposant d'un terrain où les élèves pourraient travailler et assurer ainsi une part de leur subsistance ; le troisième, daté de septembre 1851, reprenant le thème du précédent, étudiait les moyens d'obtenir des vivres pour les enfants qui en manquent.

Lorsque le f. Louis-Joseph Bodo, profitant du vapeur emmenant le vicaire apostolique à Mana, visite l'école de ce quartier, il y trouve le directeur très excité et mal disposé, et son confrère, le f. Ambert-Marie, malade. Il exprime sa plainte au supérieur de Ploërmel : "Il y a seize mois que j'attends deux remplaçants<sup>3</sup>..." ; il demande conseil à l'abbé de la Mennais : fallait-il abandonner l'école de Mana, au risque de supprimer à Cayenne une classe du soir très nombreuse. Toutefois le f. Rembert, dans une lettre écrite à l'abbé de la Mennais quelques mois plus tard, parlant des 70 élèves de son école, reconnaît qu'"ils sont bien bruts, et cependant ils font des progrès sensibles dans les différentes disciplines<sup>4</sup>."

Le 7 mai suivant, le tableau de la situation dressé par le F. Louis-Joseph n'est pas plus optimiste :

"Soutenons l'œuvre : elle périclite ici sous le poids de la calamité... La fainéantise a pris la place de l'esclavage, et la licence des mœurs s'est accrue ... On faisait 4000 bœufs de sucre dans le quartier d'Approuague, et cette année on n'en fera pas cent. Il n'y a plus d'argent dans le pays. ... Quant au collège de Cayenne, qui a été institué à si grands frais par M. l'Ordonnateur Cadéot, il est à la merci de qui voudra le prendre.<sup>5</sup>"

Mais la situation se détériore à Mana : le f. Rembert quitte son poste et arrive à Cayenne dans un état d'excitation et de révolte tel que le directeur général ne voit d'autre issue que de le

<sup>1</sup> Il s'agit des localités suivantes : Oyapock, Canal Torcy, Gabrielle, Roura, Mont-Sinéry, Macouria, Kourou, Sinnamary.

<sup>2</sup> Le f. Louis-Joseph tenait particulièrement à cette concession du terrain de Baduel, et il demande à l'abbé de la Mennais une intervention près du Ministre pour la perpétuer : "Je n'ai obtenu ce terrain qu'à la pointe de l'épée [...] Comme l'acte fut dressé par M. Cadéot, l'Ordonnateur, notre jouissance est on ne peut plus précaire, l'administration pouvant reprendre ce terrain sans indemniser toutes nos peines et nos dépenses." (AFIC.163.4.015.)

<sup>3</sup> Lettre à l'abbé de la Mennais, 3 février 1850. AFIC. 163.5.001.

<sup>4</sup> Lettre du 31 mai 1850. AFIC. 163.5.005.

<sup>5</sup> Lettre à l'abbé de la Mennais. AFIC. 163.5.002.

remplacer à Mana et de l'inciter à rentrer en France. Le départ fut arrêté et le f. Rembert, ainsi que le f. Anthéon-Marie, qui avait demandé son rapatriement, s'embarquent le 27 juillet, sur le brick *l'Églantine*, en partance pour la France, avec escale à la Martinique. Le f. Ambroise Le Haiget, directeur principal, qui les accueillit à leur passage, se trouvant dans l'embarras pour son personnel, les retint provisoirement pour assurer des remplacements. Dans une lettre du 27 novembre 1850 adressée au ministre, l'abbé de la Mennais justifie l'action du f. Louis-Joseph :

"J'ai approuvé la conduite qu'il a tenue en cette circonstance ; il m'en a rendu compte : en pareil cas, il est évident qu'il ne peut attendre ma réponse."<sup>1</sup>

Après ces départs, l'effectif des frères en Guyane était réduit à 14, dont 9 à Cayenne, pour un établissement qui regroupait 560 élèves en six classes, sans compter la retenue et les classes du soir. Le cadre étant de 21, le gouverneur demanda sans délai un complément de sept frères.

Mais le groupe des frères de Guyane était affronté aussi à d'autres difficultés : certaines étaient d'ordre interne et concernaient les relations des frères avec leur directeur. Le f. Louis-Joseph, qui, on l'a dit, avait pris à cœur la mise en état de la propriété de Baduel, avait coutume de s'y rendre chaque semaine pour y travailler, du mercredi au vendredi. Ces absences régulières de la communauté n'étaient pas sans inconvénients, dont les frères avaient lieu de se plaindre ; ils le firent, avec beaucoup de modération, dans leurs lettres à l'abbé de la Mennais.

### **L'école de Montsinéry (1850).**

Le 5 septembre 1850, le f. Louis-Joseph écrit à l'abbé de la Mennais : "J'ai vu la maison qu'on a achetée pour les frères à Mont-Sinéry<sup>2</sup>." Quatre frères étaient prévus pour cette école qui ouvrit au mois d'octobre suivant avec les seuls frères Lyphard-Marie<sup>3</sup> et Héraclius<sup>4</sup>. Outre leur enseignement, il était prévu que les maîtres devaient conduire chaque jour leurs élèves sur un terrain proche de l'école pour les initier à des travaux agricoles. Dans une lettre adressée à l'abbé de la Mennais, le 17 novembre 1850, le f. Louis-Joseph expliquait :

"Ce nouveau genre d'établissement n'est peut-être pas de votre goût, cher Père, mais j'ai dû me conformer à vœu public, à celui même des nègres. Le f. Lyphard me dit que le jour de l'ouverture, les enfants l'ont assailli en lui demandant avec insistance des outils pour travailler [...] Je vais m'y rendre demain avec une provision d'instruments de culture que l'administration a mis à ma disposition [...] Le curé, homme très estimable, est à la tête du mouvement<sup>5</sup>."

Au début de l'année 1851, une épidémie de fièvre jaune sévit à Cayenne. Le f. Clet Leroux est emporté par la maladie le 11 janvier 1851 ; à l'hôpital, le f. Hélier Le Clanche est gravement atteint. Le gouverneur Maissin figure aussi parmi les victimes. Les cinq ou six frères

<sup>1</sup> C.G., VI, 308.

<sup>2</sup> AFIC. 163.5.015.

<sup>3</sup> F. Lyphard-Marie (Julio François), né à Herbignac (L.-A.) le 28 mars 1825, entré à Ploërmel en 1846. Après un séjour en Guyane (1847-1862), il fut successivement missionnaire à la Martinique (1862-1870), en Haïti (1871-1879) et en Guadeloupe (1879-1888). Décédé le 29 novembre 1888 à la Basse-Terre.

<sup>4</sup> F. Héraclius, alias F. Hilarion (Lepetitcorps Joachim), né à Réguiny (Morb.) le 18 mars 1830, entré à Ploërmel en 1846, décédé le 25 mai 1879.

<sup>5</sup> AFIC. 163.5.024.

annoncés à Cayenne ne peuvent débarquer et leur bâtiment, *la Caravane*, est dérouté sur Mont-Sinéry pour tenter de leur éviter la contagion.

Le 2 janvier 1851, le f. Lyphard-Marie confie à l'abbé de la Mennais ses difficultés dans l'école de Mont-Sinéry :

"Depuis plus de deux mois que nous avons commencé la classe, nous n'avons pu encore ramener tous les enfants, quoique cependant nous en avons déjà une quarantaine<sup>1</sup>."

Quant au f. Louis-Joseph, qui gémit de ne recevoir que très peu de lettres de Ploërmel, il continue sans relâche de signaler à l'abbé de la Mennais les besoins et la précarité de l'œuvre des frères en Guyane. Le 14 juin 1851, il salue l'arrivée à Cayenne de trois Pères du Saint-Cœur de Marie<sup>2</sup>. Tout en se réjouissant du dynamisme qu'ils vont apporter dans la colonie, il invite son supérieur à renforcer de son côté les efforts déjà consentis pour maintenir et développer l'œuvre des écoles en Guyane :

"Il faut donc nous hâter de boucher tous les vides ; nous devons être diligents à remplacer les frères qui nous manqueront, et nous rendre comme nécessaires à la colonie en faisant valoir des établissements ruraux que l'administration se hâte de nous former. Ce dernier point surtout est essentiel [...] car ce que l'on attend de nous, c'est que nous donnions de l'impulsion au travail, et c'est pourquoi on met du terrain à notre disposition<sup>3</sup>."

Il conclut donc sur un appel pressant :

"L'établissement de Rémire est prêt à recevoir des frères ; celui d'Approuague le sera dans un mois. Mais je n'ai pas un seul frère pour y mettre. Hâtez-vous d'en envoyer au moins six."

Il rappelle que le nombre du personnel est de 14, alors que le cadre est de 21, encore est-il de moitié trop petit :

"Jamais l'administration n'en a mieux compris le besoin, car jamais elle ne s'est montrée avec plus d'énergie pour y satisfaire."

Après le renfort de six frères en 1850, il est vrai que la Guyane avait reçu un nouveau contingent de cinq frères en 1851. Mais l'épidémie de fièvre jaune avait frappé la colonie en début d'année ; la maladie ne les épargna pas non plus dans les derniers mois. Le 4 décembre 1851, le f. Louis-Joseph écrit à son supérieur :

"Tous les frères ont eu la fièvre. Le f. Quadrat est mort d'une fièvre pernicieuse. Le f. Arsace a été cinq semaines à l'hôpital [...] je craignais bien de le perdre. Nous étions 19 au commencement de janvier 1851, et nous ne sommes plus que 13. Et moi, je fais ce que je peux ; je tente Dieu en chargeant en mon absence un jeune frère de 19 ans de la direction de l'école de Cayenne, et le f. Daniel de l'établissement de Mont-Sinéry, cet établissement si important et si difficile à tenir. [...] Nous sommes à l'extrémité ! J'attends avec impatience des frères capables<sup>4</sup>."

Dans une lettre adressée à l'abbé de la Mennais, le f. Louis-Joseph ajoute, après avoir énuméré les épreuves subies :

---

<sup>1</sup> AFIC. 163.6.001.

<sup>2</sup> La congrégation du Saint-Esprit avait fusionné, en 1848, avec la société des missionnaires du Très Saint Cœur de Marie fondée par le P. François Libermann. La nouvelle société portait désormais le nom de congrégation du Saint-Esprit et du Saint Cœur de Marie, dont le P. Libermann fut élu onzième supérieur le 23 novembre 1848.

<sup>3</sup> AFIC. 163.6.020.

<sup>4</sup> AFIC. 163.6.023.

"Le Gouverneur que nous venons d'avoir le malheur, et le très grand malheur de perdre [...] aurait demandé de suite quatre frères pour former au vent de Cayenne l'établissement que nous avons en projet. Cette mission est la dernière que nous avons formée, mais elle est aussi la plus difficile à tenir et à diriger<sup>1</sup>."

Il renouvelle ses instances pour l'envoi de quelques frères pour remplacer ceux que la maladie a frappés, dont le f. Héraclius, qui doit embarquer pour la France par le prochain bateau. Une lettre de l'abbé de la Mennais, datée du 22 janvier 1852, donne réponse à celle du 4 décembre :

"Au moment où je vous écris, nos huit nouveaux frères doivent être bien arrivés et, par conséquent, vous êtes sortis de l'extrême gêne où vous étiez au commencement de décembre. Dieu soit béni !"

Le supérieur apporte au f. Louis-Joseph les paroles de réconfort dont il avait grand besoin, mais donne aussi avis et même rappel à l'ordre :

"Le f. Daniel ne convient pas pour diriger l'établissement du Mont-Sinéry, et tout autre que lui y sera plus propre qu'il ne l'est. Je ne vous désigne point celui qu'il convient d'y placer [...] Je dois donc m'en rapporter entièrement à vous." *Et, concernant les séjours dans la propriété de Baduel* : "Il y a longtemps que j'aurais dû vous donner l'avis d'aller moins souvent et de passer moins de temps dans la montagne. – Votre place est à Cayenne, et vos absences trop fréquentes et trop prolongées sont contre l'ordre et ont plus d'inconvénients que vous ne pensez. – C'est pourquoi faites en sorte qu'elles soient plus rares et plus courtes<sup>2</sup>."

### **L'école de Rémire (1852).**

Assuré de l'appui de l'administration, le f. Louis-Joseph souhaitait donc l'implantation d'écoles dans des quartiers ruraux. Il écrit à l'abbé de la Mennais, le 4 avril 1851 : "Je viens de me concerter avec le directeur des ponts-et-chaussées pour le plan d'une maison qu'on va bâtir à Rémire pour les frères<sup>3</sup>." Le bâtiment, de 18 m. de long, avec un étage, comporte classes et dortoir au-dessus, avec un logement pour les frères. Reste à faire le choix d'un bon directeur pour cette école : "Il faut pour cela une bonne tête dans chaque école" insiste le f. Louis-Joseph, dans une lettre du 9 mai 1851, adressée à son supérieur, le priant d'envoyer "des frères anciens et capables de tenir un établissement de quartier<sup>4</sup>."

Le 23 janvier, le f. Louis-Joseph a la joie d'accueillir les huit frères qui débarquent en Guyane, en renfort pour la mission. Cependant il exprime aussi ses doléances à l'abbé de la Mennais : "Il est presque impossible que je réussisse bien avec les hommes que vous m'envoyez..." Parmi les nouveaux arrivants, il n'en voit qu'un seul à qui il pourrait confier l'un des nouveaux établissements ruraux. Il rappelle les conditions particulières des écoles de quartier. "Je suis ici, conclut-il, sur un champ de bataille bien dangereux !"

<sup>1</sup> Lettre non datée, décembre 1851. AFIC. 163.6.024.

<sup>2</sup> C.G., VI, 404.

<sup>3</sup> AFIC. 163.6.008.

<sup>4</sup> AFIC. 163.6.010.

Pourtant le f. Eudoxe, son adjoint, se réjouit de la piété des nouveaux arrivés. Le f. Bily-Marie, l'un de ceux-ci, se dit "prêt à travailler et à mourir ici<sup>1</sup>", dans son nouveau champ d'apostolat. Conforté par ce renfort, le f. Louis-Joseph retrouve son optimisme et sa pugnacité face aux difficultés. Il est disposé à demeurer à son poste tout le temps possible ; il forme des projets :

"Je viens de placer trois frères à Rémire, à deux lieues à l'est de Cayenne où il n'y avait un prêtre que depuis quelques mois [...] Ils ont trouvé le peuple noir dans une ignorance à crever le coeur, dans une foule de superstitions qui tiennent de l'idolâtrie. Cependant, *note-t-il*, Rémire était extrêmement décrié : le préfet apostolique lui-même, et un membre du Conseil m'avaient mis en garde contre le danger des fièvres ; pourtant les frères y sont depuis six semaines et s'y trouvent bien<sup>2</sup>". *Et il ajoute* : "Les frères ont la confiance des gens. Ils les instruisent : les enfants le jour, les adultes le soir... Ils leur donnent à manger<sup>3</sup>."

L'école de Rémire, fut ouverte en mars 1852 par le f. Rieul Louvrant, assisté de deux adjoints. À cette date, le F. Louis-Joseph pouvait donner de bonnes nouvelles des diverses écoles :

"Quand les frères se sont établis à Mana, il y avait dans le village cent enfants ignorants et sauvages comme ceux de nos campagnes, mais plus méchants. Eh bien ! quatre ou cinq ans après, ces cent enfants sont déjà civilisés ; la moralisation est chose faite. Là, les enfants étaient agglomérés ; il n'y avait qu'à les instruire. Il est donc à espérer que si l'on agglomère les enfants dans chaque quartier, on obtiendra le même résultat<sup>4</sup>".

"Mont-Sinéry est en bonne assise et fait beaucoup de bien. Je lui ai donné pour chef le f. Benjamin qui est plein de zèle<sup>5</sup>."

"Nous avons encore un établissement à former [...] mais je n'ai pas de chef à lui donner. Il n'y a pas encore de maison pour cet établissement. On va acheter une habitation entière, près de l'église de Roura pour y placer les frères. C'est une localité de Cayenne, à quatre ou cinq heures de canotage<sup>6</sup>."

Le quartier d'Approuage attendait aussi des Frères. Dans cette même lettre du 8 mai 1852, le f. Louis-Joseph expose à son supérieur général sa vision de la situation et il lui demande son appui auprès du Ministre pour la faire aboutir :

"Il est nécessaire que vous sachiez bien ce que nous pensons ici ; car votre concours près du gouvernement ne sera puissant et efficace qu'autant que vous verrez clairement les besoins et les difficultés de notre mission<sup>7</sup>."

Le directeur des frères se dit assuré de l'appui des gouverneurs qui se sont succédé à Cayenne, MM. Vidal de Lingendes<sup>8</sup> et de Chabannes-Curton. Ce soutien est absolument nécessaire, car il s'agit de créer dans ces quartiers non encore constitués en bourgs des établissements ruraux, avec un terrain d'application auprès de l'école, où les élèves fourniraient

<sup>1</sup> Lettre à l'abbé de la Mennais, 6 février 1852. AFIC. 163.7.002.

<sup>2</sup> Son avis sur la salubrité du lieu aura bien changé six mois plus tard. Cf. ci-après, lettre du 22 septembre 1852.

<sup>3</sup> Lettre non datée (avril ou mai 1852). AFIC. 163.7.006.

<sup>4</sup> AFIC. 163.7.006.

<sup>5</sup> Ce frère était un des nouveaux arrivés. AFIC. Id.

<sup>6</sup> Id.

<sup>7</sup> AFIC. 163.7.008.

<sup>8</sup> Jean-François Vidal de Lingendes, Procureur général, fut gouverneur par interim en 1851. Octave de Chabannes-Curton (1803-1889) fut gouverneur en 1851-1852.

un travail, mais aussi recevraient en retour une aide alimentaire. Le f. Louis-Joseph décrit l'organisation de ces "établissements ruraux" : il y aura deux heures de classe le matin et deux heures l'après-midi.. Après la classe du matin les élèves sortiront pour travailler à la culture des vivres pendant une heure et demie à deux heures ; il en sera de même après la classe de l'après-midi. L'administration fournira les outils aratoires. Le gouverneur a demandé au Ministre une allocation pour chaque établissement, à l'effet de payer un maître de culture, pour guider et diriger le travail des enfants.

Dans la pensée du directeur de Cayenne, il s'agit de la solution adaptée aux réalités locales :

"Ceci est très intéressant pour notre œuvre et de la plus grande importance pour ces misérables sauvages que nous ne pouvons instruire et sauver que par ce moyen [...] Or il est certain que les mesures que j'indique étant bien exécutées auraient inmanquablement tout l'effet qu'on désire, et à fort peu de dépense pour le gouvernement, quand les établissements seraient formés.

Il est également sûr que si les enfants trouvaient la nourriture sur ces établissements, les nègres les y enverraient tous car [...] ils veulent tous instruire leurs enfants. Ce résultat obtenu, l'œuvre de moralisation serait accomplie. Il n'y aurait plus qu'à continuer et à perfectionner<sup>1</sup>."

Restait à régler le problème de la surveillance des enfants qui seront à demeure dans ces établissements ruraux. Le f. Louis-Joseph envisage de demander au gouvernement une allocation supplémentaire de 400 f. pour un personnel de surveillance dans ces écoles.

Sans doute peut-on voir, dans cette organisation, l'effet de la pression des planteurs, soucieux de s'assurer d'une main d'œuvre indispensable. L'administration locale, dans ses rapports, justifie sa politique :

"La culture, par les enfants, d'un terrain selon leur âge et leur force était une nécessité, en vue de vaincre chez eux la répugnance qu'ils éprouvent pour les travaux de la terre<sup>2</sup>."

Toutefois certains enseignants émettent des réserves sur les limites apportées au contenu de l'enseignement par l'augmentation de l'horaire affecté à l'initiation agricole dans les écoles de quartier :

"Le f. supérieur [...] craint de se voir retirer le plus grand nombre des enfants admis en ce moment à l'école, lorsqu'on voudra les assujettir à cultiver la terre, travail qui est considéré parmi eux comme avilissant<sup>3</sup>."

D'ailleurs les projets de fonctionnement des établissements ruraux se heurtent, sur le terrain aux dures réalités. Nommé, à la fin de janvier 1852, directeur d'école à Montsinéry, le f. Benjamin-Marie, après quelques mois d'expérience, expose à l'abbé de la Mennais tous les inconvénients de sa situation : "grandes difficultés à surmonter et peu de bien à faire sous le régime actuel", et il pense que le clergé local et les frères sont du même avis.

"L'administration et particulièrement le bon f. Louis-Joseph, semble n'avoir d'autre but, quand il s'agit des établissements de quartier que l'agriculture ; tout le reste est à peine accessoire. Il est cependant bien facile de voir que c'est une chose insoutenable si le gouvernement ne nous fournit pas les moyens pécuniaires." *Et il résume en quelques points la réalité dans son école :*

---

<sup>1</sup> AFIC. 163.7.008.

<sup>2</sup> ANSOM. 40.R3.

<sup>3</sup> Id.

"1° En imposant le travail aux enfants sans les nourrir, nous les éloignons de la classe [...] Nous réunissons à peine trente enfants. De ce nombre, une dizaine fournissent leur nourriture, couchent et mangent chez nous ; mais souvent quelques-uns manquent du nécessaire. Le bon f. Louis-Joseph, dans l'intention d'encourager les enfants, m'envoie une fois le temps quelques livres de riz et de morue pour distribuer aux plus misérables [...]

2° Toutes les fois que nous recevons la visite de notre directeur général, on ne nous parle que de défrichage et de plantation [...] Depuis mon arrivée, j'ai donné 400 f. pour des journées ... Ce sera à n'en pas finir de payer des hommes pour exploiter le terrain du gouvernement et pour jamais peut-être rien en tirer." *Et il conclut* : "Maintenant qu'une loi oblige les nègres à s'engager pour un an au moins avec un propriétaire, sous peine d'emprisonnement, dès qu'ils sont en âge de travailler, avec qui ferons-nous les abattis de nos forêts ? avec des enfants de 8 à 9 ans ? Plutôt avec nos bras, en continuant les corvées que nous sommes obligés de faire quasi tous les jours<sup>1</sup> !"

Le f. Benjamin-Marie s'afflige de voir à Montsinéry tant de bien à faire et de ne pouvoir aider son curé en catéchisant les adultes, soit le soir, soit sur les habitations, dans ce quartier d'un millier d'habitants, dont cent à peine ont été instruits pour la première communion. D'ailleurs, la santé des frères n'y a pas résisté au régime qu'ils ont dû supporter, et les trois ont dû séjourner à l'hôpital au bout d'un mois de présence.

Le f. Louis-Joseph lui-même doit mettre fin à l'expérience de sa dernière fondation scolaire :

"J'ai formé à Rémire, il y a six mois, un établissement de trois frères. Ce lieu se trouve excessivement malsain, pour la raison qu'il est entouré de grands bois, ce qui est pernicieux dans ce pays-ci. Les frères y sont constamment malades ou alités. Je viens de leur donner ordre de fermer leur école et de se rendre à Cayenne, où je les logerai ... comme je pourrai<sup>2</sup>."

On le voit, le directeur général ne fait pas allusion aux fatigues dues au travail agricole que les frères ont dû assumer. Mais il demande à l'abbé de la Mennais d'intervenir près du ministre, pour que le logement des frères de Cayenne, qui est loin d'être convenable, soit amélioré et agrandi : "Les gouverneurs précédents étaient tout disposés à augmenter notre logement, écrit-il au supérieur général, mais ils n'ont fait que passer<sup>3</sup>."

### **Implantation du bagne en Guyane.**

En 1850, le gouvernement de la République décide la déportation en Guyane des prisonniers politiques. Quatre ans plus tard, il décrète la transportation des criminels. Une fois libérés, ces prisonniers devaient en outre rester sur le territoire durant un temps plus ou moins long.

Pour prendre en charge, au plan religieux, la nouvelle population pénitentiaire, installée notamment à Saint-Laurent du Maroni, le gouvernement s'était adressé à la Compagnie de Jésus. Ces Jésuites, peu après leur arrivée en Guyane, firent appel aux frères pour prendre soin des fils des forçats libérés. Le f. Louis-Joseph Bodo écrit à l'abbé de la Mennais, le 23 septembre

<sup>1</sup> Lettre du 26 mai 1852. AFIC. 163.7.009.

<sup>2</sup> Lettre du 22 septembre 1852. AFIC. 163.7.011.

<sup>3</sup> Id. Effectivement, depuis le départ de M. Pariset, le 16 mai 1850, se succédèrent Louis-Eugène Maissin (1850-1851), qui fut emporté par la fièvre jaune, Jean-François Vidal de Lingendes (1851), Octave de Chabannes-Curton (1851-1852) et Joseph Sarda-Garriga (1852-1853).

1852 : "On m'a déjà demandé des frères pour un des établissements pénitenciers où il va se trouver incessamment cent familles de forçats [...] Ce sont les Jésuites eux-mêmes qui les demandent.<sup>1</sup>" Il ajoutait que la situation serait particulière et difficile pour les frères : "Ces postes, qui sont des espèces de déserts et loin de Cayenne s'approvisionnent difficilement, d'où la cherté des vivres". Les traitements devraient donc être calculés en conséquence.

### **Une "ruée vers l'or".**

En 1855, un premier site aurifère est découvert en Guyane, sur un affluent de l'Approuague. Une société, organisée par des planteurs, obtint en 1857 une concession du gouvernement de la colonie, mais elle fit faillite au bout de quelques années. Cependant le mouvement était lancé : des milliers de chercheurs d'or individuels se lancent dans l'intérieur du pays. De nouvelles compagnies obtiennent de l'État des concessions et des villages miniers apparaissent. Les sociétés abandonnent progressivement l'exploitation à de petits prospecteurs indépendants qu'ils pourvoient en vivres et en matériel, organisant à leur profit magasins et boutiques. Les chercheurs d'or se déplacent sur les concessions, laissant derrière eux un site dévasté et stérile

Cette ruée vers l'or conduisit à des transferts de population, attirant vers les "placers" les cultivateurs des quartiers, et portant ainsi un coup sévère à l'agriculture de plantation en Guyane, déjà éprouvée par la crise sucrière, mais surtout provoquant un apport de travailleurs étrangers venus des Antilles anglaises ou françaises, de Chine ou des Indes. On les évalue à 12000 en 1896. Toutefois beaucoup de ces immigrants ne se fixèrent pas sur le territoire.

### **Changement de politique scolaire en Guyane (1854).**

À partir de l'année 1853, l'abbé de la Mennais, qui n'écrivait plus qu'avec de grandes difficultés, avait constitué un groupe de frères à qui il confia le soin de correspondre avec les frères de France et des colonies. Ainsi, le 7 avril 1853, c'est le f. Ambroise Le Haget, rentré de la Martinique, qui répond au nom du supérieur général au f. Acathe qui lui écrit de Mana :

"Le bon Père me charge de vous dire qu'il vous donne sa bénédiction, ainsi qu'à tous vos chers enfants [...] Mais vous savez qu'il ne peut presque plus écrire ; il ne faut plus compter sur lui à ce sujet<sup>2</sup>."

C'est donc au f. Ambroise que le f. Louis-Joseph fait part de ses soucis :

"Notre pauvre colonie est sérieusement menacée du dernier coup d'assommoir. Le gouverneur vient de recevoir du ministre des dépêches très sévères en vue de diminuer considérablement le budget pour la Guyane ; le gouvernement finira par l'abandonner à ses faibles ressources, et alors que deviendra-t-elle<sup>3</sup> ?"

<sup>1</sup> AFIC. 163.7.012. Une école n'y sera ouverte par les frères qu'en 1868.

<sup>2</sup> AFIC. 163.8.001.

<sup>3</sup> Lettre du 19 mai 1853. AFIC. 163.8.002.

Il avait raison de craindre le pire : en 1854, sous le gouvernement du contre-amiral Bonard<sup>1</sup>, le sort des écoles de quartiers allait être remis en question. Un remaniement, survenu à la direction de l'Intérieur, entraîna une révision à la baisse des projets d'ouvertures d'écoles et même la suppression d'écoles de quartiers. Le directeur de l'Intérieur en informait l'abbé de la Mennais, par lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1854 : "Le budget du service, pour l'exercice courant, ne prévoit que 14 Frères de l'Institut de Ploërmel [...] Par suite de ces prévisions, M. le Gouverneur a ordonné la suppression des écoles de quartiers de Rémire et de Mont-Sinéry". Les frères en surnombre devaient donc se tenir prêts à rentrer en France par le prochain embarquement.

Le 22 août de la même année, une autre lettre de M. Favard, directeur de l'Intérieur annonce au supérieur des Frères la suppression de l'école de Mana. Les jeunes garçons, en dessous de 12 ans, étaient confiés aux soins des Sœurs de la congrégation de Saint-Joseph de Cluny, qui dirigeaient déjà l'école des filles dans ce quartier. "C'étaient dix ans de travaux perdus. Le f. Louis-Joseph assistait à l'écroulement de son œuvre<sup>2</sup>."

### **Les Frères chargés de la direction du Collège (1854).**

En réalité, les frères rayés du cadre ne rentrèrent pas tous immédiatement en France : le gouverneur songea à leur donner une nouvelle affectation. La création en 1843 de l'école primaire de Cayenne, tenue par les Frères, et l'afflux d'élèves qui s'y étaient inscrits avaient eu pour conséquence, on l'a vu, la désorganisation du collège. Par arrêté du 14 novembre 1844, le gouverneur l'avait rétabli, le confiant à trois maîtres, le premier, chef du collège, étant chargé de la classe supérieure, son adjoint, d'une classe secondaire et le troisième de l'enseignement primaire. "La nouvelle institution, précisait l'arrêté, a pour objet et pour but de procurer aux enfants des familles plus ou moins aisées de la Colonie l'instruction primaire et un degré d'enseignement secondaire qui les rendent aptes, les uns à aborder sans déplacement certaines professions libérales, les autres à entrer avec succès dans les classes d'humanités des collèges de France."

Réouvert le 2 décembre 1844 avec 27 élèves, le collège en comptait 70 l'année suivante. En 1846, on fit appel, pour l'enseignement du latin et du grec, à un prêtre, l'abbé Beyne, fourni par le préfet apostolique. Le 3 avril 1850, la direction du collège fut remise, à titre provisoire, à un membre du clergé, appartenant à la congrégation du Saint-Esprit. Le 24 décembre de la même année, sollicité par le ministre de la Marine, le P. Libermann, supérieur général, mettait deux prêtres à sa disposition : l'abbé Rouquier, qui devint directeur, et l'abbé Collières, professeur de lettres classiques. L'établissement comptait, en 1853, une soixantaine d'élèves. Une rétribution était exigée des parents : 7 francs pour les plus jeunes, 12 francs pour les autres.

Le 5 avril 1853, l'abbé Rouquier, malade, dut demander un congé et le préfet apostolique, M. Dossat, assumait la direction du collège. Mais la situation de celui-ci était devenue difficile. Le 19 octobre 1853, le gouverneur en informe le ministre, dressant un tableau contrasté des établissements scolaires de Cayenne :

<sup>1</sup> Louis Adolphe Bonard (1805-1867) fut gouverneur de la Guyane de 1854 à 1855. Il avait succédé à Martin Fourichon (1809-1884), en poste de 1853 à 1854.

<sup>2</sup> Cf. LAVEILLE, II, 337.

"Les enfants des Frères sont l'objet d'une surveillance active de la part de leurs maîtres. Ceux-ci agissent avec une unité d'action parfaite sous la direction ferme et soutenue du F. Bodo. L'instruction est convenable et la méthode d'enseignement assure le progrès des enfants. J'ai le regret d'ajouter qu'il n'en est pas ainsi pour le collège. Les classes sont faibles et l'on n'y reconnaît aucune direction. La cause de ce fâcheux état est dans la conduite de M. Dossat à l'égard de l'administration.<sup>1</sup>"

Le 5 mai suivant, le gouverneur créait une commission chargée d'examiner l'état de l'enseignement public et de proposer les réformes opportunes. Celle-ci préconisa de confier la direction du collège au supérieur des Frères de Ploërmel à Cayenne et de charger les Frères d'y donner l'enseignement. C'est cette décision que prit, par arrêté du 3 novembre 1854, le gouverneur Bonard. Le F. Louis-Joseph Bodo, nommé directeur, était assisté de six frères instituteurs. L'un de ceux-ci assurait une classe dite primaire supérieure. L'abbé Collières, déjà professeur de latin et de grec, jusqu'à la classe de Quatrième inclusivement, était chargé, à titre d'aumônier, de la direction spirituelle des enfants.

Les Frères de Ploërmel, alors spécialisés dans l'enseignement primaire ou primaire supérieur, étaient-ils préparés à la direction d'un collège ? Quelques années auparavant, en 1849, au Sénégal, lorsque l'administration locale leur avait proposé de prendre en charge un petit collège voisin de leur école primaire de Saint-Louis, l'abbé de la Mennais avait manifesté son opposition<sup>2</sup>. Toutefois, sur l'insistance du ministre de la Marine, il avait toléré dans l'école l'existence d'une section classique. À Cayenne, la nouvelle situation s'établissait sous la pression de l'administration locale.

Le f. Louis-Joseph dirigea l'établissement durant trois années, jusqu'au 23 mars 1857, date de son retour en France, pour cause de santé, mais également en raison de difficultés relationnelles. En effet, le préfet apostolique, demandait son changement. En accusant réception de sa lettre, l'abbé de la Mennais écrit à celui-ci, le 29 octobre 1856 :

"Déjà, sans connaître toutes les particularités que vous me signalez, je venais d'arrêter son rappel en France, car je sens bien qu'il est usé à Cayenne et qu'il n'y fait plus le bien qu'il faisait autrefois, et si ce changement n'est pas fait en ce moment même, c'est que les difficultés que j'éprouve depuis quelque temps dans l'administration de mes écoles de France [...] ne me permettent pas de disposer de mes sujets comme je le voudrais bien et comme les circonstances l'exigeraient<sup>3</sup>."

De Ploërmel, on suivait, en effet, les événements de Guyane. L'abbé Guilloux, aumônier à Ploërmel, écrivait le 26 novembre 1856, à propos des difficultés ressenties à Cayenne : "Tous les frères du Conseil sont d'avis de rappeler le f. Louis-Joseph. Le bon Père en a aussi l'intention.

---

<sup>1</sup> ANOM. RI. 1-17.

<sup>2</sup> Dans une lettre au ministre de la Marine, le 30 octobre 1849, il écrivait : "*Permettez que je dise un mot du projet qu'on a eu de confier aux Frères la direction du Collège de Saint-Louis [...] C'est une idée fautive et dont on ne saurait essayer l'application sans danger pour les Frères eux-mêmes. Je n'y consentirai donc jamais.*" C.G., VI, 212.

<sup>3</sup> C.G., VII, 290.

Mais aujourd'hui, vous le savez, il n'expédie pas les affaires aussi rondement qu'autrefois<sup>1</sup>." La décision prit effet le 23 mars 1857 : le F. Louis-Joseph fut rappelé à Ploërmel<sup>2</sup>.

Il avait fondé la mission de Guyane en 1843 : il l'avait donc dirigée avec dévouement durant quatorze ans, s'attirant ainsi la reconnaissance des familles. En témoignent ces lignes, dans les *Annales* de l'établissement de Cayenne :

"Tous conservent le plus doux souvenir du f. Bodo, et en parlent avec un respect qui révèle l'estime et l'affection dont il jouissait. Bien des pères de famille, venant conduire leurs enfants ou leurs petits enfants à l'école, s'écrient en voyant nos classes : "C'est ici que nous avons appris ce que nous savons ; c'était ici que le père Bodo nous faisait l'école. Oh ! que les bons frères nous aimaient et que nous étions bien avec eux ! Et le f. Bodo, qu'est-il devenu ? Il est mort.. Ce mot les afflige, ils jettent un soupir vers le ciel pour implorer la miséricorde divine en faveur de leur ancien bienfaiteur, et se taisent<sup>3</sup>."

### **Les successeurs du f. Louis-Joseph Bodo (1857-1863).**

Le f. Elme Denis<sup>4</sup> assura l'interim après le départ du f. Louis-Joseph. Le f. Phocas-Marie Marchand<sup>5</sup>, nommé directeur principal, assumait cette fonction jusqu'au 26 mars 1859, date de son retour en France. Cette année-là, le collège compte 65 élèves et sa partie secondaire n'est suivie que par les élèves, en très petit nombre, qui prennent les cours de latin et de grec dispensés par l'aumônier, M. Brunetti. L'école primaire rassemble 280 élèves, sans compter les 60 adultes qui suivent les cours du soir. Mais le jugement porté par l'ordonnateur sur l'ensemble est très favorable :

"L'instruction du collège repose sur des bases solides. Les progrès des élèves témoignent hautement de la bonne direction que le f. Phocas (Marchand), supérieur des frères de Ploërmel, a su donner aux études. Les classes des deux écoles primaires sont fortes<sup>6</sup>."

Au cours de l'année 1857, trois frères furent envoyés en renfort de Ploërmel : Lesmond-Marie Barbier<sup>7</sup>, Méaugon-Marie Le Roy, Phocas-Marie Marchand. Les états de 1857 et 1858 rendent compte de façon positive de la situation : "Le f. Marchand, en résidence au collège s'occupe d'une manière spéciale de sa direction. Il paraît devoir remplacer avantageusement le f. Bodo sous le rapport de l'éducation des enfants. Il semble vouloir relever un peu le collège abandonné<sup>8</sup>". L'année suivante, l'appréciation est également favorable : "Le f. Marchand a répondu à la bonne opinion que j'avais conçue [...] Il dirige très bien les écoles et semble vouloir entrer dans la voie depuis si longtemps demandée de faire essayer par les élèves quelques travaux légers de culture."

<sup>1</sup> Lettre au P. Schwindenhammer. Arch. CSSP. 2 G.15. 4.

<sup>2</sup> Il y mourut neuf ans plus tard, le 2 novembre 1866, à l'âge de 76 ans.

<sup>3</sup> AFIC.164.3.034.

<sup>4</sup> F. Elme (Mathurin Denis), né à Lanouée (Morbihan) le 1<sup>er</sup> septembre 1831, entré à Ploërmel en 1846, décédé le 26 juin 1877.

<sup>5</sup> F. Phocas-Marie (Pierre Marchand), né Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine) le 28 février 1824, entré à Ploërmel en 1842. Son nom disparaît des registres après 1859.

<sup>6</sup> État de 1858.

<sup>7</sup> F. Lesmond-Marie (Pierre Barbier), né à Amanlis (I. et V.) le 24 janvier 1834, entré à Ploërmel en 1851, décédé le 7 août 1891.- F. Méaugon-Marie (Pierre-Marie Le Roy), né à Étables (C. d'A.) le 27 février 1816, entré à Ploërmel en 1843, décédé le 13 février 1870.

<sup>8</sup> État de 1857.

Mais une mesure restrictive allait mettre fin à la gratuité scolaire : par décision du Conseil privé en date du 27 juillet 1859, une taxe mensuelle était imposée à toutes les familles dont les enfants fréquentaient les écoles primaires de la ville de Cayenne, à compter du 1<sup>er</sup> novembre suivant. Sans doute faut-il y voir une tentative pour détourner du chef-lieu les enfants de familles appartenant à des quartiers ; mais les écoles de quartiers n'en profitèrent pas et le résultat fut une stagnation et même une diminution des enfants scolarisés, entre 1859 et 1863.

Le 28 mars 1859, un nouveau directeur du collège, le f. Lyphard-Marie (François Julio)<sup>1</sup>, fut agréé à titre provisoire par le gouverneur, en attendant la nomination par le supérieur de Ploërmel, de son remplaçant, le f. Paul-Joseph Taillandier<sup>2</sup>, originaire des Antilles, qui arriva à Cayenne le 23 juin 1861.

Mais cette période d'incertitude eut des conséquences sur la position des Frères au collège. Le 28 juin 1860, le directeur de l'Intérieur déclarait, en présence du Conseil privé et du gouverneur :

"Comment les Frères de Ploërmel se sont-ils acquittés de leur tâche ? Depuis six ans, l'on n'a que des éloges à leur donner.[...] Le plus grand nombre des jeunes gens ont trouvé un emploi dans les bureaux, le commerce, l'industrie. Le petit nombre ont été envoyés par leurs parents, à l'âge de 13 ou 14 ans, dans des collèges où ils ne se sont pas trouvés inférieurs aux autres enfants. Cependant depuis quelque temps, en présence du développement des moyens d'instruction aux Antilles, à la Réunion, on s'est demandé s'il n'y aurait pas d'avantage à organiser le collège sur de nouvelles bases, pour recevoir une éducation complète sans avoir à se déplacer. La congrégation religieuse des Pères du Saint-Esprit est installée en Guyane depuis 1854 ; et ses membres, s'ils étaient chargés du collège, pourraient pousser jusqu'aux dernières limites l'éducation des jeunes gens.<sup>3</sup>"

Le gouverneur, Tardy de Montravel, accueillit cette suggestion et la transmit au ministre ; il déclare avoir été frappé par l'insuffisance du collège ; c'est pourquoi il a songé à confier la direction à la congrégation du Saint-Esprit, qui se fait remarquer depuis quelque temps dans l'Instruction publique. Le contact a été pris avec le supérieur de cette congrégation, qui a promis de fournir des prêtres pour les premières classes, et pour les autres des scolastiques ou séminaristes stagiaires.

Mais le 25 septembre 1860, une dépêche impérative du ministre prescrivit l'ajournement de la mesure envisagée : "Le Gouverneur est invité à maintenir jusqu'à nouvel ordre l'état de choses actuel au collège de Cayenne. Avis en est donné au supérieur général de la congrégation du Saint-Esprit." Nous trouvons, dans une note rédigée pour le ministre, en octobre 1860 quelques-unes des objections que l'on opposait aux propositions du gouverneur de la Guyane :

"La situation des Frères de Ploërmel était la même en 1854, lorsque l'autorité locale trouva bon de leur confier le collège de Cayenne.

---

<sup>1</sup> F. Lyphard-Marie (François Julio), né à Herbignac (Loire-Atlantique) le 28 mars 1825, entré à Ploërmel en 1846. Il avait été missionnaire à la Martinique où il avait dirigé l'école de Fort Saint-Pierre. Décédé le 29 novembre 1888.

<sup>2</sup> F. Paul-Joseph (Paul Taillandier), né à Basse-Terre (Guadeloupe) le 3 mars 1827, entré à Ploërmel en 1844. Il avait enseigné en Guyane de 1846 à 1849, puis assuré la direction des écoles de Bruz (I. et V.) 1849-1852, puis de Ménéac (Morbihan) de 1854 à 1860.

<sup>3</sup> ANOM. RI. 1-17.

Il y a erreur à considérer les Pères du Saint-Esprit comme un ordre consacré à l'instruction de la jeunesse. Cette congrégation est chargée de procurer des prêtres pour le service du culte aux colonies et non d'y former des prêtres enseignants.

Il est impossible de ne pas signaler, de la part de la congrégation du Saint-Esprit une tendance à sortir du rôle qui lui incombe pour s'emparer peu à peu de l'enseignement public.<sup>1</sup>"

Les mesures envisagées par les autorités locales par rapport aux Frères de Ploërmel furent donc abandonnées.

Le nouveau directeur principal, f. Paul-Joseph Taillandier, avait à cœur le développement de la mission et sollicitait à la fois de l'aide, et la possibilité pour les frères de congés plus fréquents.

"Je trouve bien raisonnable le retour des frères qui ont passé dix ou quinze ans aux colonies, *lui répond le supérieur général*. Mon désir serait même de leur donner un congé après six ou sept ans. Mais [...] je ne suis pas en mesure de le pouvoir faire de sitôt. Je comprends le besoin que vous avez de secours, mais il m'est impossible de vous en envoyer immédiatement<sup>2</sup>."

Quelques mois après, cependant, Le f. Cyprien Chevreau<sup>3</sup> annonce l'envoi de renforts :

"Je suis enfin parvenu à vous trouver quatre frères. Je les mets à la disposition du ministre pour la fin de ce mois [...] Trois sont capables de faire une grande classe et l'un d'eux est très bon chantre et même musicien paraît-il<sup>4</sup>."

Le directeur principal avait également le souci du collège, qui manquait d'un professeur de latin, et il sollicita l'aide de son supérieur général ; mais celui-ci conseilla au f. Paul-Joseph de "le chercher sur place, comme c'est le cas pour le collège Saint-Louis, au Sénégal, où les Frères sont placés dans la même situation."

Le 15 février 1862, le f. Cyprien annonce une bonne nouvelle au directeur principal :

"J'ai reçu une dépêche ministérielle qui porte de 14 à 16 le nombre des frères employés à Cayenne. Je vous enverrai les deux frères aussitôt que j'aurai pu les trouver<sup>5</sup>."

Le 10 octobre suivant, le supérieur pouvait écrire : "Je vous envoie en augmentation de cadre les excellents frères Lubin-Marie Le Boru et Valentin Sorel." Effectivement, ceux-ci arrivèrent à Cayenne les 29 novembre et 21 décembre.

Durant les deux années de présence du f. Paul-Joseph à Cayenne, l'effectif du collège passa de 104 à 157 élèves. Mais le f. Paul-Joseph, éprouvé par des affaires de famille, connaissait une crise personnelle profonde. Il demanda donc un congé pour se rendre dans son île natale. Sur ces entrefaites, un incident déplorable se produisit, lors de la distribution des prix de 1862. Au cours de la cérémonie, en présence des autorités de la colonie, un élève déclama une pièce du répertoire contenant des allusions politiques fâcheuses<sup>6</sup>, ce qui provoqua un esclandre. Le

<sup>1</sup> ANOM. RI.1-17.

<sup>2</sup> Lettre du 5 octobre 1861. AFIC. 250.18.1.223..

<sup>3</sup> Le F. Cyprien Chevreau avait succédé à l'abbé Jean-Marie de la Mennais comme supérieur général, le 24 janvier 1861.

<sup>4</sup> Lettre du 13 janvier 1862. AFIC. 250.18.1.232.

<sup>5</sup> AFIC. 250.18.1.233.

<sup>6</sup> C'étaient des extraits d'un poème intitulé *Bonaparte*, tiré des *Méditations poétiques* de Lamartine.

gouverneur se retira immédiatement, avec tout son état-major. L'affaire fut transmise au ministre de la Marine, qui exigea la destitution du professeur responsable et du directeur du collège.

Le f. Paul-Joseph fut remplacé par le f. Marcellin-Marie Rouzioux<sup>1</sup>, précédemment en poste à l'école d'Indret ; sa nomination est datée du 17 décembre 1862. Le nouveau directeur arriva à Cayenne le 9 février 1863, accompagné du f. Alphée Morандаux. En annonçant ces nominations au gouverneur de la Guyane, le supérieur général ajoutait : "Outre qu'ils sont tous les deux très honorables et instruits, le premier a déjà fait un service de quinze ans à la Martinique et depuis son retour, il a dirigé pendant huit ans l'établissement fondé par le gouvernement à l'établissement impérial d'Indret où il a laissé d'unanimes regrets<sup>2</sup>." Oubliant les difficultés récentes, le gouverneur L. Tardy de Montravel<sup>3</sup> écrivait le 16 mars suivant au f. Cyprien, supérieur général, en parlant du f. Marcellin-Marie : "Il peut être persuadé de trouver chez moi un appui sincère et un entier dévouement à son œuvre<sup>4</sup>."

---

<sup>1</sup> F. Marcellin-Marie (Pierre Rouzioux), né à Vigneux-de-Bretagne (Loire-Atlantique) le 25 juillet 1814, entré à Ploërmel en 1836. Missionnaire en Martinique (1839-1854), il ouvre l'école du Marin. Rentré en France, il dirige l'école d'Indret (1855-1863). Décédé le 22 janvier 1888 à Fort-de-France.

<sup>2</sup> Lettre du 31 décembre 1862. AFIC. 250.18.1.986.

<sup>3</sup> Louis-Marie-François Tardy de Montravel (1811-1864), fut le 41<sup>ème</sup> gouverneur de la Guyane, en poste de 1859 à mai 1864.

<sup>4</sup> *Notice historique*, p. 45. AFIC. 164.3.001.

### III. F. MARCELLIN-MARIE ROUZIOUX, DIRECTEUR PRINCIPAL (1863-1887).

Le nouveau directeur du collège était en même temps directeur principal des Frères de Guyane. Il allait le rester durant plus de vingt années. Par son sens des responsabilités et sa droiture, il s'était attiré le soutien du gouverneur : "Parmi mes chefs de service, M. Rouzioux se distingue comme l'intégrité en personne."

Le supérieur général ne ménageait pas ses conseils au directeur principal, notamment à propos du collège :

"Je crains que vous n'alliez trop vite, *lui écrivait-il le 14 juillet 1863*, et que vous ne fassiez des promesses qui vous mettent ensuite dans l'embarras : des promesses ne peuvent que flatter l'amour-propre des habitants en leur parlant de mettre leur collège sur le pied des collèges de France. Mais les éléments manquent et ont, paraît-il, toujours manqué [...] J'aimerais que votre professeur de latin ne soit pas installé chez vous et qu'il y vînt seulement pour donner ses leçons<sup>1</sup>."

Le f. Marcellin-Marie avait à cœur la réussite de ses deux établissements. Il rétablit au collège les cours de latin et de grec qui avaient été interrompus, les confiant d'abord à un professeur fourni par le directeur de l'Intérieur, puis faisant appel à l'un des prêtres de la mission. Il ouvrit peu après un cours d'anglais. Les autres enseignements étaient confiés aux dix frères attachés au collège. Six autres frères étaient affectés à l'école primaire. Chaque année, la rentrée des classes dans les divers établissements d'instruction publique de Cayenne était inaugurée par une messe du Saint-Esprit à laquelle assistaient, dans l'église paroissiale, les enfants des écoles.

Le directeur général entretenait des relations confiantes avec le supérieur de Ploërmel qui se réjouissait d'apprendre que "les grandes difficultés dont vous m'aviez parlé n'existent plus<sup>2</sup>", et l'assurait de son soutien. Le 9 septembre, Le F. Cyprien lui annonce de nouveaux renforts :

"Ce n'est pas trois, c'est quatre frères que je vous envoie par *L'Africaine*. Sans vous donner les frères que vous me demandiez, j'espère que vous ne serez pas moins bien servi : ce sont les ff. Justin-Marie, ancien de la Martinique, qui vous connaît bien, Théon-Marie, charmant et pieux jeune homme, qui conduisait admirablement les pensionnaires de Guérande [...] , Gracilien (2<sup>ème</sup> ou 1<sup>ère</sup> classe), enfin f. Ermel<sup>3</sup>."

D'après l'état de situation établi par le directeur au 1<sup>er</sup> octobre 1864, le collège comptait : 193 élèves, ainsi répartis : 49 pour le cours primaire supérieur, 19 pour le cours secondaire, 125 pour le cours primaire. À la fin de l'année scolaire, l'école primaire élémentaire réunissait 204 élèves, sous la direction du f. Justin-Marie Gébaud<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> AFIC. 506.7.1.004.

<sup>2</sup> Lettre du 26 novembre 1863. AFIC. 250.2.3.030.

<sup>3</sup> AFIC. 506.7.1.004.

<sup>4</sup> État de situation signé du Directeur principal, le 7 octobre 1865. - F. Justin-Marie (Gébaud Jean), né à Fay-de-Bretagne (L.I.) le 23 juin 1829, entré à Ploërmel en 1849. Après un séjour en Martinique, il enseigne à Cayenne de 1863 à 1872. Il passe ensuite en Haïti où il dirige les écoles de Cap Haïtien (1877-1880) puis de Port-de-Paix. Décédé le 15 mars 1883.

Le 30 novembre 1864, le supérieur général doit encore répondre à des appels en faveur de la Guyane : "M. le Ministre de la Marine, écrit-il au préfet d'Ille-et-Vilaine, me demande itérativement de mettre deux frères à sa disposition pour le collège de Cayenne. Je me vois contraint de prendre le f. Exupérance, qui dirige l'école du Rheu<sup>1</sup>." Encore dut-il intervenir pour que ce frère et un de ses compagnons en partance pour la Guyane fussent traités selon les accords conclus avec les autorités maritimes<sup>2</sup>.

En 1864, il reste 17 frères à Cayenne, après le retour en France pour raison de santé du f. Gonzalve Le Déroff, mais le cadre officiel est de 16 maîtres<sup>3</sup>. Le 25 septembre 1867, lors de la distribution des prix, présidée par le général Hennique<sup>4</sup>, gouverneur, le maire de la ville, M. Couy, se plut à féliciter maîtres et élèves pour les progrès constatés par les commissions d'examen, relativement aux dernières années.

Jusqu'à cette date, le collège avait fonctionné selon le règlement établi par le f. Louis-Joseph Bodo, moyennant quelques aménagements. Le développement des études au collège conduisit le f. Marcellin-Marie Rouzioux à proposer à l'administration un nouveau règlement qui entra en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 1868. Comme précédemment, le collège dispensait un enseignement primaire élémentaire et un enseignement primaire supérieur, celui-ci réparti sur deux années, enfin un enseignement secondaire avec classes spéciales de latin et de grec, ainsi que des cours d'anglais et d'espagnol. En 1868, le nombre total des élèves inscrits au collège était de 176. L'école communale de garçons, également confiée aux Frères, fonctionnait de façon indépendante du collège.

### **Ouverture d'une école à Saint-Laurent-du-Maroni (1868).**

Le 7 novembre 1867, le supérieur général annonce au f. Marcellin-Marie l'envoi d'un renfort de trois nouveaux frères<sup>5</sup>, ff. Méén-Marie Le Nigen, ancien directeur à la Martinique, Daniel-Marie Thominet et Énogat-Marie Gicquel, en principe destinés à l'école pénitentiaire de Saint-Laurent du Maroni, mais que le directeur principal reste libre d'utiliser au mieux dans les écoles de la colonie. Il s'intéresse de très près à la position des frères comme responsables du collège de Cayenne.

Un établissement pénitentiaire fut en effet établi sur le Maroni, à environ 24 km de l'embouchure du fleuve, à 237 km à l'ouest de Cayenne. Les transportés, à l'issue de leur peine, devaient rester sur place pendant une durée égale à celle de leur relégation : ils s'établirent alors sur des terres environnantes qui leur furent concédées. Un hôpital fut construit, tenu par des Sœurs de Saint-Paul de Chartres, et une école, confiée aux Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Cinq ou six quartiers furent formés à Saint-Laurent-du-Maroni, divisés en paroisses, confiées à des Pères Jésuites. Plus tard l'administration obtint du ministre de la Marine l'ouverture d'une école au Maroni : trois frères de l'Instruction chrétienne y furent envoyés : ils y arrivèrent le 22 février 1868. Ils furent d'abord logés provisoirement dans une maison située à un kilomètre de l'église de

<sup>1</sup> AFIC. 506.7.1.004.

<sup>2</sup> Cf. une plainte adressée le 24 décembre 1864 au Ministre de la Marine concernant les FF. Exépurance Louëssard et Lesmond-Marie Barbier. AFIC. 506.7.1.004.

<sup>3</sup> Lettre du f. Cyprien Chevreau, du 15 janvier 1864. AFIC. 250.2.4.001.

<sup>4</sup> Privat-Antoine-Agathon Hennique (1810-1870) fut gouverneur de la Guyane de 1865 à 1870.

<sup>5</sup> AFIC. 250.2.8.022.

Saint-Laurent-du-Maroni. Trois ans plus tard (1871), on construisit une école dans le bourg : elle comptait alors une vingtaine d'élèves.

Le directeur principal lance un nouvel appel à l'aide en 1868 ; mais le supérieur général ne peut envoyer les trois frères demandés qu'après la retraite de Ploërmel. Un nouvel envoi de frères eut lieu en 1873. L'annonce d'une épidémie de fièvre jaune à Cayenne avait retardé le voyage des cinq frères prévus pour assurer les remplacements indispensables. Entre temps, le f. directeur principal avait demandé trois autres frères. Le départ s'effectua de Saint-Nazaire au début de novembre 1873. Huit frères arrivèrent à Cayenne le 30 décembre suivant.

En 1874, deux des frères durent cesser leur activité pour raison de santé. Dans sa lettre du 6 décembre 1874, le supérieur général déplore la mort du f. Alexandre-François Quérel, décédé suite à la maladie contractée à l'école de Saint-Laurent : "Ce Maroni est vraiment un climat funeste<sup>1</sup>". Il compte bien faire à ce sujet des représentations au ministre et envisage d'abandonner ce quartier insalubre. Trois autres frères devaient voyager par le paquebot de février 1875.

À la suite du rapport fait au ministère par le supérieur général de Ploërmel sur la situation sanitaire des frères au Maroni, le ministre prononça la fermeture de l'école, le 17 avril 1875. Ainsi s'acheva la présence des frères à Saint-Laurent-du-Maroni. Le 26 octobre 1875, le ministre y envoya deux instituteurs laïques, mais frappés par la maladie, ils moururent après quelques mois de présence. Les enfants furent alors confiés à nouveau aux sœurs de Saint-Joseph, qui en avaient la charge avant l'arrivée des frères<sup>2</sup>.

Un état du 26 décembre 1868, portant sur les écoles de Cayenne, indique 168 élèves pour le collège, avec 9 frères, et 250 élèves pour l'école primaire, avec 6 frères. Il signale que toutes les écoles sont payantes, et il en donne l'explication : l'affluence des gens de la campagne vers la ville, qui allait toujours croissant a préoccupé sérieusement l'administration qui voulut opposer une barrière à ce mouvement en imposant une rétribution aux familles. Toutefois la gratuité était accordée pour les indigents. En même temps, l'administration encourage la formation d'écoles dans les bourgs, en application d'un arrêté du 27 mars 1860.

### **Nouvelles dispositions pour l'enseignement au collège (1871).**

Le 20 novembre 1871, le gouverneur Loubère<sup>3</sup> institua une commission destinée à étudier les modifications souhaitables à apporter au système d'enseignement en vigueur : l'objectif était de mieux préparer les élèves à leurs futures carrières. À cet effet étaient préconisés : l'établissement d'un cours d'agriculture, la réduction du tarif des écoles primaires et l'élévation de celui du collège, en vue d'une meilleure répartition des élèves entre ces différentes sections. "La commission [...] était pénétrée de cette pensée que les jeunes gens, qui sortent habituellement du collège à 16 ou 17 ans, doivent être capables de diriger soit un établissement agricole, soit une maison de commerce, soit des ateliers de charpenterie, de menuiserie, etc., après quelques années d'exercices pratiques. Elle était préoccupée aussi de l'utilité de diriger

<sup>1</sup> AFIC. 250.3.6.032.

<sup>2</sup> *Notice historique*, p. 253. AFIC. 164.4.001.

<sup>3</sup> Le colonel Jean-Louis Loubère fut gouverneur de la Guyane de 1870 à 1877.

l'esprit des enfants qui suivent les écoles primaires vers l'agriculture, la principale et presque la seule industrie du pays. Elle a rédigé ses programmes en conséquence."

La commission donnait ensuite ses conclusions : le programme proposé est celui de l'enseignement secondaire spécial, partagé en six années au lieu de quatre. L'enseignement du latin et du grec n'est pas compris dans les cours obligatoires. Il en est de même de l'algèbre et de la trigonométrie. On compte, au nombre des matières enseignées : l'histoire générale, l'histoire et géographie de la Guyane et des pays voisins, la géométrie descriptive, le lever de plans et le nivellement, un cours abrégé d'agriculture, un cours succinct d'économie industrielle, quelques notions de droit. Quant aux cours d'anglais et d'espagnol, dont la commission reconnaît cependant l'utilité, ils restent facultatifs. Enfin la commission propose de rétablir une école d'arts et métiers, fondée en 1849, mais fermée en 1851 à la suite d'une épidémie de fièvre jaune qui avait décimé le corps professoral.

Les rétributions scolaires étaient maintenues, à savoir : 12 f. par mois pour les élèves de l'école préparatoire et ceux des deux premières années ; 15 f. par mois pour ceux des années suivantes. Mais des bourses étaient accordées aux familles par le gouvernement de la colonie. Le personnel pour les six classes du collège se composait du directeur, 8 professeurs et 3 maîtres d'études, auxquels s'ajoutaient quelques professeurs pour les cours spéciaux (droit, langues, etc.). Le directeur devait être titulaire du brevet supérieur, et les professeurs du brevet de capacité pour l'enseignement secondaire. Un Comité spécial de surveillance des écoles était chargé de l'application des résolutions prises par la commission.

L' école primaire restait distincte du collège. Un arrêté du 3 novembre 1854 fixait la limite d'âge des élèves à 12 ans, mais celui du 12 novembre 1866 la porta à 14 ans. Le programme avait donc été développé en conséquence et comportait l'enseignement de la grammaire, de l'arithmétique, le dessin linéaire et d'ornement et des notions d'histoire et géographie, des études théoriques et pratiques d'agriculture et de jardinage et la pratique du chant. La commission préconisait la gratuité pour les écoles primaires.

À la suite de ce rapport, le directeur principal des frères avait transmis ses remarques au directeur de l'Intérieur. Il ne manqua pas d'en faire parvenir copie au supérieur général à Ploërmel : "Ce rapport, remarquait-il, attaque sérieusement notre œuvre à la Guyane. Le gouvernement et le Conseil privé n'en sont pas encore saisis, et je ne sais pas à quel point on s'arrêtera.", mais il relevait les articles faisant difficulté : les diplômes requis des professeurs pour enseigner au collège, le choix des livres utilisés tant au collège qu'à l'école primaire, la participation des élèves aux offices dominicaux. Et il donnait en ces termes son sentiment :

"Par cette commission, l'administration méconnaît les services rendus à la colonie par les frères, bien qu'elle les ait approuvés, loués et encouragés jusqu'ici et s'est montrée satisfaite de leur dévouement. Lorsqu'en 1854, le collège fut offert aux frères qui ne l'avaient point demandé, on ne savait à qui le confier ; et il était dans une fluctuation qui ne pouvait rencontrer d'équilibre. Les frères lui ont imprimé une marche ferme, assurée, honorable [...] à la grande satisfaction du gouvernement [...] Le rapport de la Commission tend à leur enlever cela<sup>1</sup>."

---

<sup>1</sup> *Notice historique*, p. 134. AFIC.164..3.002.

Le directeur principal des frères de Cayenne y voyait les jalons d'un plan de destruction mûri et arrêté. Toutefois, en 1872 et les années suivantes, la Commission des écoles donna une appréciation très favorable sur l'enseignement dispensé au collège de Cayenne.

"Permettez-moi, comme interprète de cette Commission, de proclamer la satisfaction de cette assemblée au point de vue de la force des études. Ces faits constatent que la base de l'instruction donnée dans cet établissement est solide, et qu'elle est à la hauteur de celle qui se donne dans les lycées de la métropole<sup>1</sup>."

À la distribution des prix du 17 octobre 1875, l'orateur louait encore le labeur des maîtres :

"Jeunes gens, tournez vos regards vers vos instituteurs laborieux, dévoués, modestes. Rendez-vous compte, par une méditation attentive, des mérites de ces bienfaiteurs de l'enfance et de la jeunesse<sup>2</sup> !"

Pour la rentrée de 1876, le f. Marcellin-Marie Rouzioux adressa une demande au directeur de l'Intérieur pour obtenir un second professeur de latin et un autre pour l'enseignement du droit civil, industriel et commercial :

"Le collège, pour répondre aux besoins des familles comme vous le souhaitez, et comme le veut votre administration, se trouve dans la nécessité d'avoir pour l'année que nous allons commencer une classe de Troisième [...] Déjà j'ai eu regret plusieurs fois de voir de bons élèves se retirer après leur Quatrième [...] La marche progressive des études, dans cet établissement, demande cette augmentation dont la colonie tout entière vous aura une réelle reconnaissance<sup>3</sup>."

Cette demande fut exaucée au bénéfice des élèves.

Malheureusement, au mois de septembre 1876, le directeur du collège, très fatigué, dut être hospitalisé pendant plusieurs mois, puis transporté en France le 5 avril 1877, pour une longue convalescence. Il ne put reprendre son poste en Guyane que le 31 octobre 1878.

L'intérim fut assuré au collège par le f. Gildas-Marie Le Bouroullec<sup>4</sup>. Celui-ci fut confronté à des problèmes concernant la structure de l'établissement : il s'agissait de distinguer nettement deux filières d'enseignement, consacrées l'une à l'enseignement secondaire, débouchant vers le baccalauréat, l'autre à un enseignement spécial développé ouvrant sur diverses carrières. Le 23 janvier 1878, le gouverneur, M. Huart<sup>5</sup>, prenait un arrêté réglant à nouveau le régime du collège de Cayenne : "Attendu qu'il importe à la marche des élèves dans cet établissement que l'on y adopte aussi complètement que possible les règlements métropolitains pour l'instruction secondaire, Art. 1 – Le collège de Cayenne est un établissement d'instruction secondaire destiné à devenir une institution de plein exercice. Art. 2. Il comprendra - le cours préparatoire, d'une durée de deux années, - le cours secondaire classique, conforme au plan d'étude des lycées, en trois années - le cours secondaire spécial, d'une durée de quatre années, établi sur le plan d'études officiel métropolitain."

<sup>1</sup> *Moniteur de la Guyane française*, numéro du 28 septembre 1872, n°32, p. 9. Distribution des prix du 18 septembre.

<sup>2</sup> *Moniteur de la Guyane française*, numéro du 2 octobre 1875, n° 40, p. 3.

<sup>3</sup> *Notice historique*, p. 142. AFIC.164.3.002.

<sup>4</sup> F. Gildas-Marie (Louis-Marie Le Bouroullec), entré au noviciat de Ploërmel en 1866, avait été envoyé en Guyane de 1867 à 1873. Il y revint en 1877 après avoir dirigé l'école de Pontmain (Mayenne).

<sup>5</sup> Marie-Alfred-Armand Huart fut gouverneur de la Guyane de 1877 à 1880.

Le directeur intérimaire rendit compte à son supérieur général de cet important changement qui faisait présager à terme une séparation effective de l'établissement en deux unités distinctes où sa propre autorité risquait d'être mise en cause. Le f. Cyprien Chevreau écrivit, le 5 janvier 1878, au directeur de l'Intérieur pour lui transmettre ses observations et ses propositions :

"Lorsque, en 1854, l'Administration locale crut devoir nous proposer la direction du collège, nous l'acceptâmes par dévouement, car cette direction était contraire à nos usages [...] Mais j'apprends aujourd'hui que tout va être changé : on nous retire en partie la direction du collège pour la confier aux Pères. Assurément, on en a bien le droit et je ne viens point du tout contester à cet égard."

Et il proposait deux solutions, pour éviter dans le même lieu une rivalité entre deux autorités : 1° Que les frères soient remplacés au collège ; ils continueront à diriger l'école communale seulement. – 2° Qu'un autre directeur s'occupe uniquement des élèves du cours secondaire, mais dans un local séparé ; les frères continuant à diriger à part les élèves du cours secondaire spécial. "Vous le voyez, concluait-il, la seule chose que je repousse, c'est le dualisme de la direction dans un même local<sup>1</sup>."

Dans sa réponse, le directeur de l'Intérieur, M. Quintric, écrivait au supérieur général, le 3 février 1878 : "Ainsi que vous, l'Administration aime les situations franches, et si elle eût eu l'intention de retirer à l'Institut de Ploërmel la direction du collège de Cayenne, elle l'eût manifesté clairement. Or, rien de sa part ne peut faire supposer qu'elle ait eu un pareil dessein. " Le directeur de l'Intérieur justifiait la réforme réalisée par l'intérêt de séparer des sections dont l'objet d'études et la durée étaient différents et il concluait : "La réforme qui vient d'être opérée au collège de Cayenne a été mûrement méditée [...] Mais elle ne touche en rien à la situation légitimement acquise par l'Institut de Ploërmel à la Guyane."

Le f. Cyprien Chevreau remercia M. Quintric :

"J'entre entièrement dans vos vues, et c'est pour vous aider à réaliser les légitimes intentions de l'Administration au sujet de votre Collège que j'ai l'intention de vous renvoyer, vers septembre prochain, notre f. Marcellin-Marie Rouzioux [...] Il convient en effet que votre Collège soit tenu à la hauteur des besoins de la colonie<sup>2</sup>."

L'année 1877 se termina dans de bonnes conditions, et le directeur intérimaire prépara les premiers changements prévus par la réforme des études avant le retour du titulaire, le f. Marcellin Rouzioux, à la fin d'octobre 1878. Il demanda et obtint son retour en France pour le 11 mars 1880<sup>3</sup>. Cette année-là, le cours secondaire comprenait toutes les classes, de la huitième à la seconde. Trois Pères du Saint-Esprit et du Saint Cœur de Marie y étaient affectés ; trois professeurs laïques assuraient les cours d'anglais, de sciences physiques et de gymnastique dans l'établissement.

### **Le départ des frères du collège (1880).**

<sup>1</sup> AFIC. 250.11.1.027.

<sup>2</sup> *Notice historique*, p. 167. AFIC. 164.3.002.

<sup>3</sup> Il assura ensuite des fonctions de directeur d'école en Haïti (1880-1889), en France (1891-1899) et d'enseignant au Canada (1900-1925).

En l'année 1879, l'école primaire comptait environ 400 élèves et le collège enregistrait 204 inscrits. Une école des arts et métiers avait été établie au Centre d'artillerie de Cayenne. Lors de la distribution des prix, le 19 septembre 1879, après les discours d'usage, l'un des élus au Conseil général de la colonie, M. Météran, fit une déclaration qui éveilla l'inquiétude :

"Des quatre grandes anciennes colonies, la Guyane est celle où l'instruction a le moins progressé. La Réunion possède un lycée, la Guadeloupe et la Martinique sont pourvues chacune d'un séminaire-collège. Pourquoi donc la Guyane ne serait-elle pas dotée, elle aussi, d'un établissement scolaire où les jeunes gens puissent terminer entièrement leurs études ?[ ...] Les quartiers ne seront pas oubliés quand viendra le moment de la réalisation de nos vœux. C'est vers ce but que nous dirigeons tous nos efforts [...] et la jeunesse du pays sera à même de recevoir sur place une instruction accomplie et libérale<sup>1</sup>."

Le message avait été parfaitement compris par le directeur du collège de Cayenne. Il fut d'ailleurs explicité, quelques semaines plus tard, par le président du Conseil général, M. Siguier :

"Le moment est venu, Messieurs, de réparer le mal que les ennemis du progrès ont fait au pays ; espérons qu'il ne nous sera pas aussi difficile que certaines personnes le prétendent de faire instruire les enfants de nos campagnes sans le secours des congrégations. À mon point de vue, il serait même imprudent de faire appel à une institution que nous aurons bientôt à combattre<sup>2</sup>..."

Quelques mois plus tard, au cours de la 13<sup>ème</sup> session du Conseil général, les religieux de Ploërmel étaient l'objet d'une attaque en règle, notamment quant à leur méthode d'enseignement, aux livres utilisés, telle l'Histoire de Chantrel "où l'on voit, par exemple, le pouvoir civil sans cesse subordonné à l'autorité ecclésiastique", etc., et le rapporteur, M. Ferjus, ajoutait : "Votre commission vous propose de voter en principe l'instruction laïque qui sera donnée au collège de Cayenne aussitôt que les ressources de la colonie le permettront<sup>3</sup>." Certes, le représentant de l'administration prit la défense des religieux, et mit en relief les résultats obtenus, ce que reconnaissait M. Météran, membre du Conseil, mais celui-ci maintenait sa proposition : "Si nous demandons que l'enseignement laïque soit donné à la jeunesse du pays, c'est que l'institution congréganiste n'est plus en rapport avec l'état social actuel. "

Le directeur principal des Frères communiqua ces documents au supérieur général, à Ploërmel, par lettre du 1<sup>er</sup> décembre 1879 :

"Notre existence ici est très précaire, *ajoutait-il*, et ne saurait durer [...] Je ne serais pas fâché de savoir qu'à toute éventualité, vous ayez des postes à la disposition de vos frères de Guyane, soit aux Antilles, soit ailleurs. [...] Il pourrait se faire qu'on nous conservât pour l'instruction primaire et qu'on ne nous enlevât que le collège<sup>4</sup>."

Le supérieur de Ploërmel, compte tenu de cette menace qui pesait sur ses frères de Guyane, écrivit au gouverneur<sup>5</sup> qu'il avait l'intention de retirer ceux qui étaient employés au collège<sup>1</sup> ; il en informait le f. Marcellin-Marie Rouzioux en ces termes :

<sup>1</sup> *Moniteur de la Guyane française*, n° 29, 27 septembre 1879, p. 5.

<sup>2</sup> *Id.*, n° 46, 15 novembre 1879.

<sup>3</sup> Supplément au *Moniteur* du 27 décembre 1879, n° 52.

<sup>4</sup> *Notice historique*, AFIC. 164.3.002.

<sup>5</sup> Lettre du 20 février 1880.

"Notre traité avec le Ministre de la Marine ne concernant que les écoles primaires, Son Excellence n'entre point dans les affaires du collège, qui est une question toute locale."

À la demande du gouverneur, il fut entendu que les Frères assureraient la fin de l'année scolaire au collège :

"Ainsi donc, quoi qu'il nous en coûte, *écrit le Supérieur général*, nous resterons au collège jusqu'aux prochaines vacances. Je me soumetts d'ailleurs sans regret à la décision du Conseil Général, pour cette raison [...] que ce n'était qu'exceptionnellement et par complaisance que nous avons accepté la direction du collège de Cayenne [...] C'est donc, M. le Gouverneur, une affaire réglée<sup>2</sup>."

Le collège comptait alors 195 élèves. La distribution des prix eut lieu comme de coutume, mais la joie habituelle de ces fêtes était absente, et certains murmures venus des parents témoignaient de leur inquiétude pour l'avenir. Le 5 octobre 1880, on procéda à l'inventaire du mobilier, qui fut remis le lendemain au Bureau de l'instruction publique. Les Frères avaient assuré la responsabilité du collège pendant 26 ans. Le directeur se retira immédiatement à l'école primaire, rue de l'Esplanade, où les douze frères du collège avaient déjà été accueillis depuis quelques jours, dans l'attente de leur prochaine affectation pour la République d'Haïti où depuis 1864, les Frères de l'Instruction Chrétienne étaient appelés par le Gouvernement à tenir des écoles.

### **Situation des écoles primaires.**

La rentrée des classes de l'école primaire était prévue pour le 3 novembre 1880. Le frère directeur pria le P. Guyodo<sup>3</sup>, curé de Cayenne d'en faire l'annonce au prône du dimanche, ainsi que des catéchismes pour adultes, organisés par les frères, après les classes, cinq fois par semaine, et deux ou trois classes élémentaires gratuites pour les ouvriers. Ce jour là, 230 élèves environ se présentèrent, pour les sept classes de l'école. Les jours suivants, un certain nombre d'élèves du collège demandèrent à être admis, au point que, le 22 novembre huit classes fonctionnaient, avec 420 élèves, sous la conduite de douze frères. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 1881, les classes primaires passèrent de la Direction de l'Intérieur à la charge de la municipalité.

Le 7 février, parut l'arrêté portant création d'un collège colonial à la Guyane, sous le nom de Collège laïque de Cayenne<sup>4</sup>, délivrant l'enseignement secondaire conformément aux règles suivies dans les lycées et collèges de la métropole. Mais les professeurs annoncés par l'Université tardant à venir, on fit appel à des professeurs issus du corps de la Marine pour assurer le fonctionnement des classes qui ouvrirent le 1<sup>er</sup> mars 1881<sup>5</sup>. Arrivés enfin à Cayenne le 31 mars

<sup>1</sup> Y. Farraudière, qui écrit à ce propos : "Les Frères de Ploërmel, *revenus* à la tête du collège depuis 16 ans seulement (en) ont été expulsés en 1881," confond Frères des Écoles chrétiennes (présents à Cayenne de 1823 à 1830) et Frères de Ploërmel (arrivés en 1843), et méconnaît la position réelle de ces derniers, qui n'acceptèrent la direction du collège, en 1854, que sur la demande expresse du gouverneur. Cf. *École et Société en Guyane française*, p. 71 et p. 97.

<sup>2</sup> Lettre du 29 avril 1880. AFIC. 250.11.1.025.

<sup>3</sup> Le P. Guyodo, de la congrégation du Saint-Esprit, curé de Cayenne, assura l'*interim* de la préfecture apostolique après le départ pour la France du P. Hervé, de décembre 1871 à janvier 1873, et de nouveau de 1881 à 1891, date où il fut mis à la retraite d'office. Il avait alors officiellement le titre de supérieur ecclésiastique.

<sup>4</sup> *Moniteur de la Guyane*, n° 7, du 12 février 1881, p. 49.

<sup>5</sup> *Moniteur de la Guyane*, n° 8, du 19 février 1881.

1881, les professeurs titulaires prévus furent retenus par la quarantaine et ne purent entrer en fonctions que le 2 mai suivant<sup>1</sup>.

Quant à l'école communale, compte tenu du retard survenu dans l'organisation du collège, elle accueillit cette année-là 528 élèves ; avec l'appui de la municipalité, il fallut aménager et meubler deux classes provisoires pour faire face à l'afflux des écoliers.

En application de la loi du 16 juin 1881, furent organisées dans l'école primaire, à la rentrée de 1881, des classes enfantines, pour les enfants âgés de cinq à six ans. L'établissement comporta dès lors neuf classes, dont la classe enfantine et deux classes préparatoires au cours élémentaire ; le règlement de l'école fut aménagé en conséquence. Après les classes primaires, un cours complémentaire proposait aux élèves de 14 ans et plus un programme de langue française, composition et style, de mathématiques, des notions de mécanique et de sciences physiques et naturelles. L'effectif des élèves était de 525 ; par ailleurs, 29 adultes suivaient une classe du soir.

"Outre les matières traditionnelles, les frères de l'école insistaient sur le chant et la formation musicale (solfège et étude d'instruments de musique). Beaucoup de vieux Guyanais dont les parents avaient fréquenté cet établissement mettent l'accent sur cet aspect de l'enseignement. On relève, dans la documentation relative à l'école que le f. Herbert, sous-directeur, avait fondé une société de Musique dont il était devenu le chef. L'Institut populaire lui décerna sa médaille et son diplôme pour son action en matière d'instruction musicale<sup>2</sup>".

Au mois d'avril 1882, les frères de Cayenne reçurent la visite d'un délégué du supérieur de Ploërmel : le f. Yriez-Marie Chapel<sup>3</sup>, assistant général : il put visiter les établissements des frères à Cayenne et à Sinnamary. À la fin de l'année scolaire, la distribution des prix se tint le 11 septembre, sous la présidence du gouverneur, M. Lacouture<sup>4</sup>, accompagné du directeur de l'Intérieur et de M. Poupon, maire de la ville de Cayenne. La municipalité avait marqué sa satisfaction de la bonne marche de l'école en accordant une gratification à chacun des 14 instituteurs de cet établissement.

La rentrée de 1882 eut lieu le 30 octobre : un mois après, on comptait 447 élèves, et il s'en présentait encore d'autres. Une commission municipale vint étudier les conditions pour assurer l'accueil de tous les élèves : il fut décidé de louer une pièce dans une maison contiguë à l'école et d'entreprendre les aménagements nécessaires : le 26 avril suivant, l'école peut disposer de deux classes supplémentaires et d'une salle de dessin. Lors de la visite du Gouverneur, le 11 juillet, l'effectif des élèves s'élevait à 583.

---

<sup>1</sup> Le Collège de Cayenne n'était pas au bout de ses difficultés. Le gouverneur décrivait en ces termes sa situation en 1888 : "Aucun élève ne suivait les cours de l'enseignement classique [...] Deux classes de l'enseignement secondaire spécial fonctionnaient : elles réunissaient une douzaine d'élèves [...] En dehors de ces deux branches, une soixantaine d'écoliers étaient partagés entre les classes enfantines et celles d'une instruction toute primaire". Bilan négatif, après huit années de fonctionnement, pour un établissement qui coûtait plus de 8000 f. par an à la colonie. (Discours du gouverneur Gerville-Réache à la séance d'ouverture du Conseil Général, 26 juillet 1888.)

<sup>2</sup> Cf. *La Semaine Guyanaise*, n° 410, p. 18.

<sup>3</sup> F. Yriez-Marie (Chapel Jean), né à Pleugriffet (Mhan) le 13 juin 1834, entré à Ploërmel en 1849, avait été enseignant puis directeur à Saint-Pierre et Miquelon, et sous-directeur principal à la Guadeloupe de 1874 à 1879.

<sup>4</sup> Charles-Alexandre Lacouture (1829-1917) fut gouverneur de la Guyane de 1880 à 1883.

### **L'école de Sinnamary, 1881.**

Quelque temps après le retrait des Frères du collège, et par suite de l'établissement des communes dans la Colonie, le maire de Sinnamary-Iracoubo demanda deux frères pour tenir l'école communale. Instruit par l'expérience du Maroni, le directeur principal prit des renseignements sur l'état des lieux et leur salubrité. Le supérieur général, dûment informé envoya deux frères qui arrivèrent à Cayenne le 29 avril 1881 et furent dirigés sur Sinnamary où ils ouvrirent leurs classes le 16 mai suivant, avec 47 élèves. Bientôt le nombre des écoliers atteignit 80. D'autres élèves se présentant et demandant à loger sur place, un troisième frère fut accordé : il arriva à Sinnamary le 1er juin 1881.

En 1884 surgirent quelques difficultés à l'occasion d'élèves turbulents, ce qui entraîna au bout de quelques mois la fermeture de l'école le 1<sup>er</sup> août 1884 au 26 juin 1885. À cette date, trois autres frères, venus de Ploërmel, prirent en charge cet établissement.

### **Réouverture de l'école de Mana. 1883.**

Mana était l'un des quartiers les plus favorisés de la colonie par l'importance de son agglomération sise au bord du fleuve du même nom. Le directeur de l'Intérieur, à la demande de la municipalité de Mana, obtint du ministre et du supérieur des Frères la réouverture d'une école dans la commune : les deux frères désignés pour cet établissement arrivèrent à Cayenne le 28 mai 1883. Le 15 septembre suivant, ils ouvrirent deux classes où furent admis immédiatement une soixantaine d'enfants.

Dans une lettre du 15 septembre 1884 adressée au supérieur général, le f. Isidore-Louis Le Saux au supérieur général donne des informations complémentaires :

" Nous sommes arrivés dans cette localité le 15 septembre 1883. Tout le monde était sur pied pour nous recevoir ; c'était une fête pour la population qui demandait des frères depuis si longtemps ! [...] Le conseil municipal n'a rien négligé pour l'installation... Les classes sont grandes et bien placées, avec une immense cour toute clôturée. La maison d'habitation des frères se trouve à une centaine de mètres des classes ; elle a un beau jardin et une bonne clôture [...] Le 8 octobre, nous avons ouvert les classes. Tous les parents sont venus nous conduire leurs petits garçons. Dès les premiers jours, nous avons de 75 à 80 élèves... Mana est un endroit exceptionnel pour la Guyane. Tous les habitants restent dans le bourg, qui est bien situé et très salubre : on dirait une petite ville de France, les maisons bien alignées, les rues larges et bien propres. C'est un bourg de 800 à 900 âmes. Aucun enfant ne reste chez nous la nuit : après la classe nous sommes entièrement libres. C'est surtout sous ce rapport que Mana diffère des autres quartiers. À la fin de l'année scolaire, nous avons eu des examens ; la commission a été agréablement surprise des progrès de nos élèves. La générosité du conseil municipal nous a permis de terminer par une distribution solennelle, avec une petite pièce en trois actes, "l'enfant prodigue, et quelques chants. Tout le bourg était présent. Cette modeste fête a été un grand événement ... jamais on n'avait vu pareille chose dans le pays<sup>1</sup>."

### **L'école primaire de Cayenne.**

---

<sup>1</sup> *Chronique*, n° 20, p. 477.

En 1884 et 1885, les distributions des prix se déroulent de façon très satisfaisantes. Cette dernière année, le directeur principal reçut un renfort de trois nouveaux frères, venus de Ploërmel. Les 17 religieux étaient ainsi répartis : 12 à Cayenne où 9 classes étaient prévues, ainsi qu'une classe du soir pour les jeunes ouvriers ; 3 à Sinnamary, 2 à Mana.

Survint alors une épidémie de fièvre jaune : trois frères furent atteints et hospitalisés. L'un d'eux succomba. La rentrée des classes fut repoussée au 1<sup>er</sup> décembre. Mais le 26 novembre, un quatrième frère était frappé : il mourut le 29 novembre. Les neuf classes de Cayenne furent ouvertes, accueillant 328 élèves. Deux autres frères tombèrent malades dans les mois suivants. Malgré cela, les élèves revenaient en classe, en nombre croissant : on en comptait 463 en décembre 1885 ; et les frères firent face à cette situation très courageusement, compte tenu des circonstances dramatiques qu'ils avaient vécues.

L'état du 4<sup>ème</sup> trimestre 1886 donne, pour les écoles tenues par les frères, les effectifs suivants : Cayenne : 512 élèves avec 10 frères ; Mana : 91 élèves, avec 3 frères ; Sinnamary : 78 élèves, avec 3 frères..

Le f. Marcellin-Marie Rouzioux, épuisé par l'âge et la maladie, avait sollicité d'être déchargé de ses fonctions. Après la nomination de son successeur, il se retira à Fort-de-France (Martinique) où il mourut peu de jours après son arrivée, le 22 janvier 1888. Homme instruit et excellent éducateur, il s'était consacré à sa tâche jusqu'au bout de ses forces. Il avait noué d'excellentes relations avec les responsables de la Colonie. On avait également reconnu ses compétences : il était membre de la Chambre d'agriculture de Cayenne, membre des Commissions d'Examen, Officier d'Académie<sup>1</sup>, correspondant de plusieurs revues scientifiques. Pédagogue avisé, il avait mis au point un appareil pour illustrer ses leçons de cosmographie, le Cosmautographe<sup>2</sup>.

### **Succession du f. Marcellin-Marie : le f. Odile-Joseph Prual (1888-1889) ; la laïcisation.**

Le f. Odile-Joseph Prual<sup>3</sup> entre en fonctions comme directeur général des Frères en Guyane en janvier 1888. Il prenait la direction de l'établissement de Cayenne qui comportait alors dix classes et avait en outre la responsabilité générale des écoles de Mana et Sinnamary. Cinq autres frères s'étaient embarqués avec lui à Saint-Nazaire, en vue d'assurer les remplacements nécessaires.

Dès son arrivée, le nouveau directeur s'attacha à avec zèle à ses fonctions. Le 29 août suivant, il adressait à l'adjoint au maire de Cayenne une demande pressante du matériel

---

<sup>1</sup> Le 8 juillet 1878, le supérieur général accuse réception de la dépêche ministérielle annonçant l'attribution des palmes d'Officier d'Académie à M. Rouzioux Pierre (f. Marcellin-Marie). AFIC. Reg. 250.20.1.001.

<sup>2</sup> "*Cosmautographe, ou Système relatif et démonstratif du mouvement de la terre et de la lune par rapport au soleil, jour par jour, pendant l'année*". Cf. *Recueil des Actes de l'Instruction publique*, Delalain, Paris, 1877. Voir Annexe II.

<sup>3</sup> F. Odile-Joseph (Mathurin Prual), né à Quessoy (C. A.) le 18 décembre 1843, entré à Ploërmel en 1860, avait enseigné à Bouvron, Plouha, Rennes. Envoyé en Haïti en 1872, il avait été placé aux Cayes jusqu'en 1881, puis à Port-au-Prince jusqu'en 1889. Revenu en France, il enseigne à Nantes, Toutes-Aides puis dirige l'école Saint-Sulpice de Fougères de 1886 à 1888. C'est de là qu'il est appelé à Cayenne comme directeur principal le 6 janvier 1888.

indispensable pour l'école. Malheureusement l'œuvre qu'il dirigeait allait tomber sous le coup d'une législation hostile dont l'application s'étendait aussi aux colonies.

Avec l'avènement de Jules Ferry au ministère de l'Instruction publique, en 1879, un plan de laïcisation de l'enseignement en France est minutieusement préparé. Il allait se réaliser par étapes. En 1882, l'enseignement religieux est interdit dans les écoles publiques. En 1886, une loi du 30 octobre stipule que : "dans les écoles publiques de tout ordre, l'enseignement est exclusivement réservé à un personnel laïque". Il est prévu, à titre transitoire, que le remplacement des religieux se fera progressivement dans un délai de cinq années, jusqu'en 1891. Mais en Guyane, dès 1889, les écoles publiques de garçons sont laïcisées.

Déjà, un décret du 4 janvier 1881 avait étendu à tous les instituteurs la nécessité du brevet de capacité, qui n'était requis jusque là que des directeurs d'écoles. Toutefois des dispenses étaient accordées en fonction de l'âge et de l'ancienneté. Un effort de préparation intensive aux examens avait permis, en France, de se mettre en règle. Mais l'application de ce décret en Guyane se fit de façon rigoureuse et on voulut contraindre quelques hommes ayant vingt et trente ans de présence dans la colonie à passer l'examen devant une seule commission, connue pour son sectarisme. Le 30 mars 1888, le f. Cyprien adressa au ministre de la Marine une protestation indignée :

"J'ai déjà eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence les raisons très plausibles qui expliquent l'extrême répugnance de mes frères à se présenter devant une commission où non seulement ils auraient pour juges leurs propres concurrents, mais qui leur est violemment hostile, puisqu'elle s'est vantée de ne recevoir aucun frère. En France au moins, je le dis à l'honneur de mon pays, on est beaucoup moins inexorable puisque ceux qui avaient 35 ans d'âge et 5 ans d'exercice ont été dispensés de l'examen et maintenus dans leur droit à l'enseignement. En outre, en France du moins, on n'est pas obligé d'affronter la malveillance d'une commission unique : on peut faire le choix de la commission<sup>1</sup>."

On en fut donc réduit à profiter des congés pour effectuer les remplacements rendus inévitables par une interprétation malveillante des textes réglementaires.

### **L'épreuve de la laïcisation (1889).**

Lorsque le f. Odile-Joseph Prual vit l'œuvre des Frères en Guyane condamnée à disparaître par l'application à la colonie du décret de laïcisation, il voulut rédiger une lettre de protestation, adressée au gouverneur. Il rappelait d'abord que c'est à la demande du ministre de la Marine et du gouvernement de la Guyane que l'abbé de la Mennais avait envoyé ses frères, que ceux-ci avaient accompli leur tâche à la satisfaction des autorités, comme l'avaient reconnu les gouverneurs qui s'étaient succédés dans la colonie depuis 1842. Dans ces conditions, il annonçait sa décision "de remettre à l'administration coloniale, le 30 septembre 1888, toutes les écoles confiées aux Frères de Ploërmel dans cette colonie et de demander dix-huit réquisitions pour le courrier du 3 octobre prochain...", affirmant qu'il agissait "au nom du supérieur général des Frères dont il (était) en Guyane le représentant<sup>2</sup>".

<sup>1</sup> AFIC. 250.5.1.014.

<sup>2</sup> Lettre du 15 septembre 1888. Minute AFIC. 164.1.001.

Cette déclaration, transmise au directeur de l'Intérieur, provoqua de la part de celui-ci une riposte, signée du secrétaire général le 22 septembre suivant : il s'étonnait d'abord de cette décision subite et hâtive :

"Ce vote du Conseil général n'est que le renouvellement de vœux antérieurs exprimés à diverses reprises par la même assemblée aussi bien que par le conseil municipal de Cayenne [...] Vous savez aussi que l'autorité locale ne saurait transformer en quelques jours le personnel de l'enseignement et qu'il a pour devoir d'assurer sans interruption le fonctionnement des écoles de la colonie. Il semble donc qu'avant d'adresser à l'administration cette sorte de mise en demeure de pourvoir par le prochain courrier à votre rapatriement [...] il eût été plus sage et plus régulier d'attendre qu'une communication officielle vous fût faite au nom de l'autorité supérieure."

Il remarquait ensuite que le contrat qui lie les Frères à la colonie fut signé par le ministre de la Marine et le supérieur général, et donc que sa résiliation "ne saurait être convenue qu'après accord entre les parties autorisées". Il ajoutait que dans la séance du Conseil général du 19 septembre, des réserves quant à l'application du vote avaient été faites à la représentation locale, au nom du chef de la colonie. Il refusait donc les réquisitions demandées et indiquait qu'il rendrait compte de cet incident au Département de la Marine, "qui seul, après entente avec M. le supérieur général de votre congrégation, pourra déterminer les conditions dans lesquelles s'opérera la résiliation de votre contrat."

Le 23 septembre, le directeur principal des Frères accusait réception de la lettre du directeur de l'Intérieur, lui faisant remarquer que : "c'est bien le 15 septembre que pour la première fois, quoi qu'en dise votre dépêche, un vote de laïcisation des écoles communales a été émis par le Conseil général. L'administration locale [...] peut nous renvoyer quand bon lui semble. Et en cela elle n'en serait pas à son coup d'essai". Et il rappelait un précédent, dans la colonie même : "Le 1<sup>er</sup> janvier 1854, en effet, M. le directeur de l'Intérieur écrivait au supérieur principal que 7 frères étaient supprimés et devaient rentrer en France par le premier bâtiment [...] le 22 août suivant, le même supérieur recevait l'ordre de remettre l'école de Mana aux Sœurs de Saint-Joseph, et les frères devaient rentrer à Cayenne deux jours après. Voilà comment agissait l'administration [...] le ministre n'était pas consulté, ni le supérieur général non plus. Les frères [...] durent se soumettre, ne pouvant appuyer leurs réclamations sur un contrat muet pour le cas présent." Le directeur principal, persuadé que le Conseil général envisageait une application rapide du vote de laïcisation, pensait donc devoir maintenir sa demande concernant les réquisitions.

Il s'attira la réponse suivante du directeur de l'Intérieur, le 25 septembre 1888 :

"Je suis surpris des communications aussi regrettables dans la forme que peu justifiées au fond que vous croyez pouvoir m'adresser au sujet de votre intention d'abandonner le service de l'enseignement primaire dans la colonie." *Mais il ajoute* : "Il se dégage de cette contestation une preuve évidente que si, malgré les incidents survenus depuis 1854, les relations ont continué jusqu'à ce jour entre les Frères et l'autorité, c'est que chacune des parties en cause a su apporter dans son attitude les sentiments de modération et l'esprit de conciliation si désirables en pareil cas." *Et il conclut* : "Il appartiendra au Supérieur général de votre ordre d'apprécier si vous vous êtes tenu, à l'égard de l'administration, dans la mesure que pouvait faire espérer votre caractère religieux [...] La colonie ... se croira obligée de prendre les ordres de la métropole. Je ne puis donc approuver votre résolution de partir par le prochain courrier et vous ne pourrez compter sur

aucun concours de l'administration pour faciliter ce départ. Je fais en outre toutes mes réserves pour le cas où vous quitteriez la colonie sans l'assentiment de l'autorité locale."

Cette lettre du directeur de l'Intérieur assortie d'une menace n'empêcha pas le directeur principal des Frères de renouveler sa demande de réquisitions<sup>1</sup>. Celle-ci se heurta à une fin de non recevoir. Un appel au gouverneur, M. Gerville-Réache<sup>2</sup>, adressé le 1<sup>er</sup> octobre suivant, eut la même suite négative.

Comme on le constate par les correspondances échangées avec le maire de Cayenne, et le directeur de l'Intérieur, les dispositions furent prises pour la rentrée scolaire en octobre 1888, tant à Cayenne que dans les écoles de quartiers, avec cette réserve que l'enseignement religieux serait donné *en dehors des heures de classe*, et avec l'agrément des parents. Il fallut adapter en conséquence le règlement intérieur de l'établissement, ce qui ne fut pas accepté sans quelques tensions internes. La cérémonie de la distribution des prix fut fixée au 24 octobre cette année-là. L'année scolaire 1888-1889 se poursuivit jusqu'aux examens accoutumés qui se déroulèrent au mois de juillet. Les dernières correspondances conservées entre le directeur principal et l'administration datent du 12 et 14 août 1889 et concernent les commissions d'examen du certificat d'études primaires.

La *Chronique des Frères*<sup>3</sup>, dans son numéro du 1<sup>er</sup> novembre 1889 annonçait à ses lecteurs la triste nouvelle de la laïcisation des écoles en Guyane :

"À la grande joie de la secte maçonnique, [...] nos écoles de la Guyane et de la Guadeloupe viennent d'être définitivement laïcisées. Quelques établissements libres ont seuls survécu au naufrage général et la plupart de nos frères sont rentrés en France. Les regrets et les larmes qui ont signalé leur départ attestent le noble et généreux cœur des colons et des indigènes."

Parmi ces établissements figuraient les écoles de Cayenne, de Mana et de Sinnamary..

---

<sup>1</sup> Lettre du 26 septembre 1888. AFIC.164.1.001

<sup>2</sup> Anne Léodor Gerville-Réache fut gouverneur de la Guyane de 1888 à 1891.

<sup>3</sup> *Chronique des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel (Morbihan)*, n°9, p. 212.

#### IV. L'ÉCOLE LIBRE DE CAYENNE (1890-1910).

À l'initiative du P. Guyodo, supérieur ecclésiastique pour la Guyane, membre de la congrégation du Saint-Esprit, laquelle avait avancé les fonds, un bâtiment scolaire fut mis à la disposition des Frères qui tinrent l'école libre de Cayenne, ouverte selon le vœu de la population chrétienne de la ville. Un contrat<sup>1</sup>, signé le 8 août 1890 entre le P. Guyodo, président du Comité de l'école libre de Cayenne et le supérieur général des Frères de l'Instruction chrétienne garantissait les conditions d'existence de l'établissement, placé sous le patronage de saint Louis de Gonzague. Le supérieur s'engageait, pour une période de trois ans, renouvelable, à fournir le personnel nécessaire pour une école primaire de plein exercice, soit huit maîtres pour six classes. Au nombre des signataires figuraient, comme membres du Comité, MM. Louis Hérard, conseiller général, Bléobie, conseiller privé, et le P. Friedrich<sup>2</sup>, vice préfet apostolique.

L'inauguration des nouveaux locaux eut lieu en 1891. Dans son discours, M. Louis Hérard déclarait :

"Savez-vous, chers élèves et aussi chers amis, ce que l'on apprend le mieux dans les écoles des Frères ? C'est, avec le goût du travail, la crainte de Dieu et l'amour du pays. Peut-être n'y caresse-t-on pas d'aussi hautes ambitions [...] qu'en d'autres écoles, mais on y prend de bonne heure le sentiment du devoir et l'habitude du travail."

À Cayenne, les deux écoles libres, de garçons et de filles, réunissaient 700 élèves, alors que les écoles publiques en comptaient 300. Un patronage avait été ouvert pour accueillir les jeunes gens. Mais le zèle du P. Guyodo à encourager l'ouverture d'écoles libres en Guyane lui avait attiré l'opposition du gouverneur, qui l'écarta en 1891 en le mettant d'office à la retraite<sup>3</sup>. Cette mesure fut suivie de l'expulsion progressive de la Guyane de tous les religieux de la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Le successeur du P. Guyodo fut l'abbé Pignol<sup>4</sup>, précédemment curé d'une paroisse des environs de Cayenne.

Depuis la laïcisation de l'enseignement, les partisans des écoles congréganistes étaient en butte à l'opposition officielle. M. Louis Hérard avait dû réagir, dans le journal parisien *L'Univers*, à une dépêche publiée dans le *Moniteur Officiel de la Guyane* du 1<sup>er</sup> juillet 1893, où le sous-secrétaire d'État aux Colonies manifestait son hostilité à une quête faite à l'église de Cayenne au profit des écoles libres de la ville : "Le Gouvernement ne saurait admettre que des ecclésiastiques, fonctionnaires de l'État, appartenant à un service public, combattent dans l'exercice de leur ministère la laïcité de l'école, une des lois fondamentales de la République." Louis Hérard dénonçait, devant l'opinion publique métropolitaine, la conception qu'on avait en Guyane de la neutralité scolaire : le gouverneur de la Guyane n'avait-il pas intimé l'ordre à l'Inspecteur primaire, président de la commission d'examen, de ne pas admettre les élèves de l'école des

---

<sup>1</sup> AFIC. 162.1.004.

<sup>2</sup> Louis Friedrich (1850-1907) arriva à la Guyane en 1875, avait professé les lettres classiques au collège de Cayenne ; en 1879 il exerça son zèle missionnaire dans les territoires contestés de l'Oyapock puis au Maroni, jusqu'en 1892, date de son expulsion de Guyane, avec ses confrères, par le gouverneur Grodet.

<sup>3</sup> Décrets des 29 et 30 novembre 1891.

<sup>4</sup> L'abbé Marius Pignol, nommé supérieur ecclésiastique, resta en poste de 1891 à 1904. Lui aussi fut mis à la retraite d'office pour ancienneté de services. Il mourut à l'âge de 56 ans, le 24 décembre 1904.

Frères qui présentaient les examens du certificat d'études primaires et du brevet élémentaire. Le refus de l'Inspecteur primaire d'exécuter un tel ordre lui avait valu d'être immédiatement muté.

Un nouveau contrat, daté du 11 janvier 1894, reprend pour l'essentiel les termes du précédent. Les classes étaient au nombre de six, assurées par sept frères, dont le directeur, avec un frère surnuméraire, reconnu nécessaire pour pallier d'éventuelles absences pour maladie. Un article spécial du contrat fixait la durée des vacances et portait règlement pour des jours de congé exceptionnels, accordés avec l'accord du Comité et du directeur de l'école. En 1895, l'école libre de Cayenne, placée sous la direction du f. Baptiste-Joseph Simon<sup>1</sup>, compte près de trois cents élèves en six classes, confiées à huit frères, dont un surnuméraire.

Le 3 juin 1898, le f. Baptiste-Joseph Simon annonce au supérieur général que le gouverneur, M. Danel, vient de ratifier le vote du Conseil général de la Guyane concédant aux Frères de Ploërmel le terrain situé près de la montagne de Baduel, dont ils avaient seulement la jouissance<sup>2</sup> ; autorisation lui est accordée d'y construire une case et d'y planter caféiers, cacaoyers, bananiers et autres arbres à fruits. À cette date, l'école est florissante et compte 437 élèves ; il est urgent de dédoubler la petite classe, où le f. Ange-Augustin Perraud en réunit 143.

L'école Saint-Louis de Gonzague préparait aux examens du certificat d'études primaires et pour les meilleurs élèves du cours supérieur à ceux du brevet élémentaire. Elle fut représentée à l'exposition universelle de 1900, et primée dans plusieurs sections. Le 26 mars 1900, l'école libre de Cayenne reçut la visite de M. Mouttet<sup>3</sup>, gouverneur, accompagné du P. Pignol, préfet apostolique, de M. Louis Hérard, conseiller général, et du maire de la ville. Ce fut l'occasion d'une inspection de chacune des classes ; c'était aussi une marque de la considération officielle.

Cependant la situation financière de l'établissement se dégrade progressivement. Dans une lettre<sup>4</sup> du 7 novembre 1901, le f. Abel Gaudichon<sup>5</sup>, supérieur général des frères : alerté par le f. Théodoric Marquier<sup>6</sup>, directeur, signale au supérieur ecclésiastique de la Guyane, M. Pignol, que la communauté des frères de Cayenne, faute de recevoir intégralement les traitements convenus, n'est pas en mesure de payer ses dettes envers la procure de Ploërmel, pour les livres et fournitures reçus. L'arriéré de traitement s'élève à plus de dix mille francs. Le supérieur suggère de constituer un Comité des Écoles chrétiennes pour soutenir l'établissement, comme cela se pratique en France, pour le soutien des écoles libres

Le 30 septembre 1903, le f. Théodoric Marquier confie ses craintes au supérieur général : le nouveau gouverneur, M. Louis-Albert Grodet<sup>7</sup>, réunit en session extraordinaire le Conseil général, dont la majorité est hostile aux congréganistes, et l'on peut craindre le pire. De plus, la

---

<sup>1</sup> F. Baptiste-Joseph (Simon Jean-Marie), né à Fougères (I.V.) le 29 janvier 1850, entré à Ploërmel en 1865, arriva à Cayenne en 1871. Décédé en 1920.

<sup>2</sup> Cf. ci-dessus, p. (9).

<sup>3</sup> Louis Mouttet (1857-1902) fut gouverneur de la Guyane en 1899-1900.

<sup>4</sup> AFIC. 162.1.006.

<sup>5</sup> F. Abel Gaudichon succéda au f. Cyprien Chevreau comme supérieur général le 29 octobre 1897.

<sup>6</sup> F. Théodoric (Marquier Pierre-Marie), né à Gommenech (C. d'A.) le 9 mai 1861, entré à Ploërmel en 1862, séjourna en Guyane de 1883 à 1910. Décédé à Ploërmel en 1925.

<sup>7</sup> Louis-Albert Grodet remplit la fonction de gouverneur de Guyane à deux reprises : de 1891 à 1893, puis de 1903 à 1905.

situation financière reste précaire, bien que l'établissement compte encore, au 1<sup>er</sup> décembre, 298 élèves en sept classes, dont un cours supérieur. À la distribution des prix, présidée par Mgr Béguin<sup>1</sup>, nouveau supérieur ecclésiastique, le f. Théodoric doit lancer un appel aux bienfaiteurs pour soutenir l'école.

De Paris, le 11 décembre 1904, Mgr. Béguin, écrit au f. Abel Gaudichon :

"Appelé par l'autorité du Saint-Siège à la Préfecture apostolique de la Guyane française, je fais appel à tous les dévouements pour répondre aux ordres formels du Souverain Pontife lui-même, qui veut donner un nouvel essor à cette Mission."

Le supérieur ecclésiastique, en remerciant le F. Abel de l'aide apportée par les Frères en Guyane, lui expose ses projets : créer de nouveaux centres d'écoles sur le littoral, en attendant qu'il soit possible d'en implanter dans l'intérieur du pays, où il compte envoyer des missionnaires.

"Dès à présent, *ajoute-t-il*, je vous serais fort obligé de me fournir deux ou trois sujets de plus, que je me propose d'utiliser au service de l'église paroissiale de Cayenne, pour l'orgue et le chant. Mais, vous ne l'ignorez point, les temps sont singulièrement difficiles aujourd'hui pour tous [...] et il me faut, en attendant des jours meilleurs, faire appel aux dévouements de tout genre."

Le supérieur ecclésiastique ajoute que plusieurs instituts lui font des offres très avantageuses ; mais qu'il veut accorder la préférence aux Frères, eu égard aux services rendus.

"Vous seriez bien aimable de me faire connaître vos intentions, afin que, à mon tour, je puisse faire connaître à la Propagande que nous pouvons compter sur votre dévouement<sup>2</sup>."

Dans sa réponse, du 21 décembre 1904, le f. Abel Gaudichon assure Mgr Béguin de ses intentions : "Nous serons particulièrement heureux, Monseigneur, de prêter notre concours au développement de la mission de la Guyane française." Mais il dit ses craintes relatives aux menaces qui pèsent sur les écoles des colonies :

"Le Gouvernement vient de notifier à nos frères d'Océanie la fermeture de leurs écoles pour le mois prochain ; même notification a été faite aux Frères des Écoles<sup>3</sup> de Madagascar.[...] À la Guadeloupe, le liquidateur prend ses mesures pour que rien ne lui échappe : ces mesures semblent bien être le préliminaire d'une expulsion prochaine. Il est donc bien à craindre que notre communauté de Cayenne subisse prochainement le même sort."

Néanmoins, le supérieur général reste disposé à apporter sa collaboration à l'œuvre de Guyane.

Pour faire face aux difficultés que connaît l'école des Frères de Cayenne, Mgr. Béguin, convoque la réunion, le 14 mars 1905, d'un Comité de soutien, composé de divers notables de la ville et de membres du clergé, dont Mgr Versepuy, pro-curé de Cayenne, le P. Teyssède, curé de Rémire, le P. Maynard, aumônier des Frères, pour faire le point sur la situation. Il constate

<sup>1</sup> Marcel-Arthur Béguin, né à Marseille en 1852, professeur à l'institution des Chartreux de Lyon. Entré dans le clergé colonial en 1892, il est nommé curé de St-Pierre à la Réunion, puis en 1898 aumônier militaire à Madagascar. Il succède en 1904 à l'abbé Pignol comme supérieur ecclésiastique. Nommé protonotaire apostolique, il avait le titre de Monseigneur.

<sup>2</sup> AFIC. 162.1.006.

<sup>3</sup> Il s'agit des Frères des Écoles Chrétiennes, de M. de la Salle.

d'abord que "le contrat de 1894 n'a jamais été renouvelé, ce qui est une énorme imprudence." Pour réduire le déficit annuel, il propose au Comité une modification du contrat ; interprétant la réponse du f. Abel qui assurait le Supérieur ecclésiastique de tout son dévouement à l'œuvre de la Guyane, le Comité décide de diminuer le traitement global des Frères de 17000 f. à 12500 f., et rédige en ce sens le nouveau contrat<sup>1</sup>, daté du 15 mars 1905.

Enfin Mgr Béguin adresse, le 10 mai 1905, un appel pressant aux fidèles de Cayenne en faveur de l'école libre des Frères :

"Les rétributions scolaires sont loin de suffire aux exigences les plus élémentaires de la vie matérielle des professeurs ; de son côté, la Mission ne peut assurer les moyens indispensables d'existence. L'école libre des Frères n'a donc pour subsister que les ressources fournies par la charité publique<sup>2</sup>".

Le supérieur ecclésiastique espérait trouver ainsi le moyen d'assainir la situation financière de l'établissement. Mais, après quelques années d'expérience, il est contraint de dresser, à l'intention du f. Abel Gaudichon, dans une lettre du 30 novembre 1907, le triste état de la situation, qu'il place dans le cadre de celui de la Mission de Guyane, restée encore sous le patronage officiel de l'État, mais réduite à 19 prêtres au lieu de 25, ce qui est nettement insuffisant pour le service du ministère, alors qu'elle ne peut compter, dans sa position particulière, sur le soutien des œuvres pontificales.

Quant à l'école libre de Cayenne, le bilan est sans appel : une dette fixe de plus de 36000 francs, qui demeure à la charge de la Mission pour les bâtiments, et une dette flottante, pour l'arriéré de traitements des maîtres, qui est passée en trois années de 6.900 à plus de 14.000 francs. "Dans de semblables conditions, ajoute Mgr Béguin, il serait non seulement téméraire et imprudent [...] mais encore coupable de ma part de laisser les choses en l'état." Le supérieur ecclésiastique se voit donc obligé d'envisager l'abandon d'une œuvre, qu'il reconnaît pourtant importante pour la Mission, mais il ajoute cette suggestion, à l'adresse du supérieur général :

"à moins que les Frères ne consentent, par dévouement apostolique, à demeurer parmi nous à leurs risques et périls, comme ils l'ont fait à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), se contentant du logement et des rétributions scolaires. Je clos donc définitivement mes comptes au 31 décembre 1907<sup>3</sup>".

La présence des Frères fut maintenue, dans cette conjoncture difficile. Afin de recueillir des fonds, on organisa des séances récréatives et diverses attractions, avec la collaboration des membres du Comité de soutien. Chaque année, la distribution des prix, en présence des autorités religieuses de la ville, telle celle du 27 août 1908<sup>4</sup>, était l'occasion de remercier et d'encourager tous les amis de l'école Saint-Louis de Gonzague. L'établissement comptait alors 195 élèves.

---

<sup>1</sup> AFIC. 162.1.008.

<sup>2</sup> AFIC. 162.1.009.

<sup>3</sup> Lettre autographe. AFIC. 163.9.003.

<sup>4</sup> Cf. Compte-rendu dans *l'Écho des Missions*, janvier 1809, par le f. Théodoric Marquier, Directeur. – *L'Écho des Missions* remplaçait la *Chronique des Frères de l'Instruction Chrétienne* depuis la suppression de l'Institut en France.

Au 1<sup>er</sup> novembre 1909, sept frères enseignent à l'école de Cayenne, qui ne réunit plus que 152 élèves et vit une situation délicate. "Notre bel établissement de Cayenne [...] n'a plus qu'une existence précaire" note le f. Calixte-Marie Dorval<sup>1</sup>, correspondant de l'*Écho des Missions*<sup>2</sup>. Il ne subsiste qu'à l'aide des familles et des amis, parmi lesquels on cite MM. Louis et Victor Hérard, fils d'un bienfaiteur insigne, eux-mêmes anciens élèves du pensionnat du Thabor à Rennes et animateurs bénévoles de la fête de l'école.

Mais lors du chapitre général de 1910, après étude de la situation globale de l'Institut, les responsables décidèrent de rappeler les frères de la Guyane. Cette mesure fut très durement ressentie dans la colonie : l'abbé Raffray<sup>3</sup>, supérieur ecclésiastique par interim, écrit de Cayenne, le 2 août 1910 :

"Un grand deuil vient d'éprouver la mission et la population catholique de la Guyane : c'est le départ de nos chers Frères [...] Pour les familles chrétiennes et la cause religieuse de ce pays, c'est une véritable catastrophe<sup>4</sup>."

À l'appel de deux pères de famille de Cayenne, MM. David Toussaint et Jean Alexandre, une pétition datée du 17 août 1910, revêtue de 1856 signatures, fut adressée au supérieur général des Frères pour l'adjurer de conserver à la ville et à ses enfants des éducateurs très appréciés :

"Vous avez rappelé dans la mère-Patrie nos chers instituteurs religieux qui étaient en mission à la Guyane [...] La population vous envoie l'expression de sa profonde tristesse. Plus de *denx cents enfants* en bas-âge sont, à partir d'aujourd'hui, privés de maîtres d'école religieux [...] La Guyane entièrement émue et ne reculant devant aucun sacrifice, vous demande, par charité, de prêter l'oreille aux cris touchants des mères de famille et de leurs enfants qui vous demandent de leur rendre leurs maîtres<sup>5</sup> !"

À cette requête si pressante, le supérieur ne put donner la réponse espérée, tant s'avérait difficile la situation d'un Institut désormais sans existence légale en France, et victime d'une législation inique qui avait contraint ses membres à l'exil ou à la clandestinité et avait prononcé la spoliation de tous ses biens. Quant aux maîtres, hormis trois d'entre eux qui avaient besoin de rétablir leur santé éprouvée, ils furent transférés dans d'autres missions de l'Institut : c'était la fin de la présence des Frères de l'Instruction chrétienne dans cette colonie où cent cinquante d'entre eux avaient passé, engagés au service de la mission, durant soixante-sept années.

---

<sup>1</sup> F. Calixte-Marie (Dorval Jean), né le 26 juin 1879 à Gouézec (Finistère), novice en 1895, séjourna en Guyane de 1902 à 1910. Décédé en 1850.

<sup>2</sup> Numéro de mars 1910, p. 42.

<sup>3</sup> L'abbé Raffray assura l'interim de Mgr Béguin durant ses absences à partir de 1907.

<sup>4</sup> AFIC. 163.1.016.

<sup>5</sup> AFIC. 162.4.001.

## Conclusion.

L'abbé de la Mennais a voulu entreprendre, en Guyane comme aux Antilles ou au Sénégal, une œuvre résolument missionnaire, et on peut suivre son action incitatrice en relisant sa correspondance ; malheureusement celle-ci s'interrompt vers l'année 1853, en raison de son état de santé.

Il a bien fallu s'adapter aux réalités guyanaises, si différentes de celles des Antilles. Parmi ces réalités, il convient de souligner le fait que la population, en dehors de Cayenne, est très dispersée, que les quartiers comportent souvent de faibles agglomérations, et qu'ils sont parfois difficilement accessibles. Ceci entraîne l'impossibilité d'appliquer aussi largement qu'aux Antilles l'évangélisation des esclaves et de la porter sur les habitations.

En outre, les frères ont trouvé à la Guyane une situation de concurrence : une école de la colonie, tenue par des maîtres laïques existe à leur arrivée, avec une part d'enseignement primaire supérieur et d'enseignement secondaire. Le gouverneur établit aussi des écoles laïques dans plusieurs quartiers.

Le f. Louis-Joseph Bodo, premier directeur principal des Frères en Guyane s'est certes engagé dans la mission, avec son courage, mais aussi ses limites, de 1843 à 1857. Face à la situation guyanaise, il a privilégié la formule d'écoles avec initiation des élèves à l'agriculture ; en cela il a été appuyé par les gouverneurs. Mais il a fallu compter avec les aléas de la politique. Après une période de développement, on assiste, en 1854, à la fermeture des écoles de quartiers. La volonté et le zèle du f. Louis-Joseph sont indéniables, mais sa manière de gouverner a provoqué quelques tensions qui ont pu nuire à l'efficacité de son action. À sa décharge, il faut porter les longs délais et l'espacement des correspondances venues de Ploërmel, qui lui ont donné parfois au directeur principal le sentiment d'être abandonné face aux problèmes difficiles de sa mission.

Lorsque le gouverneur, devant la piètre situation du collège secondaire se résout à en confier la direction aux Frères, il s'agit d'une solution provisoire, car ceux-ci, comme l'expliquera le supérieur général, n'étaient pas préparés à ce genre de direction. Cependant, malgré quelques difficultés, l'expérience se révéla satisfaisante et le gouvernement de la colonie la maintient jusqu'en 1880.

Après 1857, et le passage éphémère des successeurs immédiats du f. Louis-Joseph Bodo, le f. Marcellin Rouzioux, continue l'œuvre missionnaire, de 1863 à 1887, en collaboration avec les préfets apostoliques et le clergé de la Guyane. Il a ouvert des écoles de quartiers et dirigé avec fermeté et compétence les établissements de Cayenne, s'attirant ainsi la considération des autorités et l'estime des habitants.

Mais, comme les autres colonies françaises, la Guyane a subi les retombées de la politique anticléricale du gouvernement ; toutes les écoles des frères ont été laïcisées en 1888. Une école libre placée sous la direction des Frères de l'Instruction chrétienne a été ensuite établie à Cayenne par le P. Guyodo, supérieur ecclésiastique, et elle a subsisté pendant vingt années au prix de lourds sacrifices financiers. Mais dans la situation de la congrégation, supprimée en France par la persécution et gravement amoindrie à l'étranger, les supérieurs ont

été contraints, en 1910, de mettre fin, par une décision douloureuse, à la présence des Frères en Guyane, suscitant les vifs regrets de la population.

L'histoire mouvementée et difficile de cet engagement de l'Institut de Ploërmel en Guyane, l'amertume des persécutions et du départ définitif ne doivent pas faire oublier les efforts entrepris durant ces années, en collaboration avec tous les missionnaires. Une cérémonie commémorative a voulu le souligner en rendant hommage, le 15 novembre 1992<sup>1</sup>, devant une stèle érigée dans le cimetière de Cayenne, à ceux des Pères du Saint-Esprit, des prêtres diocésains, des Frères de l'Instruction Chrétienne, qui ont été inhumés sur cette terre de Guyane où ils s'étaient dépensés durant tant d'années.

F. Philippe Friot

---

<sup>1</sup> Nous remercions le f. Emmanuel Pédrone, représentant l'Institut à Cayenne, lors des cérémonies du 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'arrivée des Frères en Guyane, d'avoir bien voulu nous communiquer des documents relatant et illustrant cette inauguration.

## ANNEXE I. Liste des Frères missionnaires en Guyane (par ordre d'arrivée dans la colonie).

Nom de religion	Nom et prénoms	Date d'arrivée	Date de départ
Louis-Joseph	Bodo Guillaume	1 <sup>er</sup> février 1843	23 mars 1857
Vincent de Paul	Pascal Daniel	1 <sup>er</sup> février 1843	Août 1844
Timoléon	Aupied François	1 <sup>er</sup> février 1843	16 janvier 1848
Eudoxe-Marie	Lorfeuvre Yves-Marie	23 janvier 1844	20 mai 1854
Alfred-Marie	Laborie Hilaire	23 janvier 1844	16 janvier 1848
Agathange	Évain Mathurin	23 janvier 1844	2 octobre 1848 (décès)
Gérard	Le Texier Pierre	12 janvier 1846	Août 1846
Pierre-Mie de la Croix	Édouard Jean-Baptiste	12 janvier 1846	7 septembre 1847
Bernard-Marie	Sainte-Luce Augustin	12 juin 1846	4 mai 1847
Paul-Joseph	Taillandier Paul	12 juin 1846	
Agape-Marie	Blouin Pierre	22 novembre 1847	1 <sup>er</sup> mai 1865
Maximin-Marie	Le Feuvre François	22 novembre 1847	6 septembre 1853
Lyphard-Marie	Julio François	22 novembre 1847	30 décembre 1861
Constance-Marie	Allichon Jean-Marie	22 novembre 1847	(décès en 1851)
Hervé Rembert	Monnerais Yves Jubé François	22 novembre 1847 27 mai 1848	29 juillet 1850
Albin-Marie	Jouanno Jacques	27 mai 1848	25 janvier 1852
Ambert-Marie	Morice Jean-Marie	27 mai 1848	10 mai 1858
Anthéon-Marie	Omnès Julien	27 mai 1848	29 juillet 1850
Clet	Le Roux François	19 mai 1850	11 janvier 1851
Elme	Denis Mathurin	19 mai 1850	18 juillet 1861
Héliér	Le Clanche Jean-Fois	19 mai 1850	(décédé à Cayenne)
Héraclius (Hilarion)	Lepetitcorps Joachim	19 mai 1850	2 mars 1851
Chrysogone	Prigent Louis	19 mai 1850	19 juillet 1852
David-Marie	Abguillerm Louis	19 mai 1850	19 juillet 1852
Daniel-Marie	Thominet Daniel	22 janvier 1851	1 <sup>er</sup> janvier 1874
Héraclien	Pagès Pierre	22 janvier 1851	1851
Philistrate-Marie	Ruaut Pierre-Marie	22 janvier 1851	10 mai 1855
Arsace	Collin Julien	22 janvier 1851	12 janvier 1856
Quadrat-Marie	Pilet Jean-Pierre	22 janvier 1851	4 novembre 1851
Benjamin-Marie	Le Fichant Pierre	22 janvier 1852	13 février 1856
Rieul	Louvran Barthélemy	22 janvier 1852	1 <sup>er</sup> septembre 1859
Fortunat-Marie	Le Moël René	22 janvier 1852	15 mars 1882 (décès)
Gaudence-Marie	Mahé Jean-Marie	22 janvier 1852	10 mai 1855
Lor	Rio Urbain	22 janvier 1852	21 février 1858
Bily-Marie	Roussin Jean-Marie	22 janvier 1852	2 janvier 1862
Acathe-Marie	Guéhaneuf Mathurin	22 janvier 1852	24 février 1861
Aaron	Corre Louis	22 janvier 1852	20 mai 1854
Victorien	Jégado Joseph	12 février 1853	30 décembre 1861
Joannice-Marie	Hallier Joseph	12 février 1853	30 août 1861
Phocas-Marie	Marchand Pierre	13 février 1857	26 mars 1859
Lesmond-Marie	Barbier Pierre	13 février 1857	1 <sup>er</sup> mai 1872

Méaugon-Marie	Le Roy Pierre-Marie	30 décembre 1857	1 <sup>er</sup> février 1870
Anobert-Marie	Tardivel Pierre	15 novembre 1859	14 octobre 1862
Gédéon	Le Pallec Joseph	15 novembre 1859	10 juillet 1861
Arcadius	Rochard François	15 novembre 1859	1 <sup>er</sup> août 1867
Romuald	Guillevic Marc	23 juin 1861	25 janvier 1864
Auguste-Marie	Druais Jean	23 juin 1861	1 <sup>er</sup> août 1867
Paul-Joseph	Taillandier Paul	1859 (retour)	16 février 1863
Artémas	Pfeiffer (Mayer) Math.	2 février 1862	16 avril 1863
Martin-de-Corbie	Pierre Julien	4 avril 1862	15 avril 1871
Julien-Marie	Guéhennec Louis	4 avril 1862	2 juin 1868
Gonzalve	Le Déroff Joseph	4 avril 1862	3 décembre 1863
Supéry	Couaran Jean	4 avril 1862	1 <sup>er</sup> avril 1869
Valentin	Sorel Jean-Marie	21 décembre 1862	31 mai 1880
Lubin	Le Boru François	29 novembre 1862	5 octobre 1872
Alphée	Morandaux Louis	10 février 1863	1 <sup>er</sup> mars 1865
Marcellin-Marie	Rouzioux Pierre	10 février 1863	Janvier 1888.
Gracilien	Perrin Clément	26 novembre 1863	1 <sup>er</sup> janvier 1874
Théon-Marie	Jodi Louis-Jean-Bapt.	26 novembre 1863	1 <sup>er</sup> août 1871
Justin-Marie	Gébaud Jean	26 novembre 1863	3 mars 1872
Ermel	Le Jan Jean-Louis	26 novembre 1863	10 mai 1871
Exupérance	Louessard Pierre	10 janvier 1865	25 août 1865 (décès)
Eunicien	Bouland François-Mie	1 <sup>er</sup> octobre 1865	1 <sup>er</sup> juillet 1870
Lesmond-Marie	Barbier Pierre	1865 (retour)	
Nivard-Joseph	Guérin Jean-Baptiste	1 <sup>er</sup> octobre 1865	8 juillet 1866
Ulprien-Marie	Blanchard Euchariste	1 <sup>er</sup> août 1867	1 <sup>er</sup> août 1869
Mériadec-Joseph	Gorvel Honoré-Marie	1 <sup>er</sup> août 1867	15 avril 1871
Gordius-Joseph	Le Ray Joachim	1 <sup>er</sup> août 1867	4 octobre 1877
Armandin	Trochel Constant	1 <sup>er</sup> août 1867	1 <sup>er</sup> août 1874
Gildas-Marie	Le Boustouller Louis	1 <sup>er</sup> août 1867	11 mars 1880
Méen-Marie	Le Nigen Hyacinthe	10 janvier 1868	1 <sup>er</sup> février 1870
Daniel-Marie	Thominet Daniel	1868 (retour)	
Enogat-Joseph	Gicquel Jean-Pierre	10 janvier 1868	1 <sup>er</sup> février 1874
Benoît-Biscop	Le Gaonach Jean	30 septembre 1868	1 <sup>er</sup> août 1870
Thomas d'Aquin	Macé Jean-Jacques	30 septembre 1868	3 novembre 1878
Clément	Rio François	29 décembre 1869	1 <sup>er</sup> août 1870
Bernard	Bidaud Jacques	29 juin 1870	1 <sup>er</sup> septembre 1874
Herbert-Marie	Ridou Victor-Marie	29 juin 1870	
Amantius	Josse Pierre	29 juin 1870	1 <sup>er</sup> janvier 1872
Baptiste-Joseph	Simon Jean-Marie	6 avril 1871	
Aibert-Marie	Guyon Pierre-Marie	6 avril 1871	3 novembre 1878
Jean-Bapt. de la Salle	Ramel Joseph	6 avril 1871	3 décembre 1875
Alexandre-François	Quérel Jean-Marie	6 avril 1871	5 octobre 1874 (décès)
Epimaque	Béasse Joseph-Franç.	30 août 1871	1 <sup>er</sup> septembre 1872
Donan-Marie	Cosson François-Jean	30 août 1871	3 novembre 1875
Séricien-Marie	Chanvril Jean-François	30 décembre 1873	22 septembre 1876 (+)

Arsène-Joseph	Ryo Jean-Marie	30 décembre 1873	3 octobre 1880
Similien-Joseph	Guillou Guillaume	30 décembre 1873	1884
Adelin-Marie	Le Saux Isidore	30 décembre 1873	3 novembre 1879
Médard	Philouze Victor	30 décembre 1873	16 mai 1874
Philogènes	Audeux Mathurin	30 décembre 1873	31 octobre 1877
Antoine	Caillot Jean-François	30 décembre 1873	1876
Dosithée-Marie	Priour Mathurin	30 décembre 1873	25 juillet 1874 (décès)
Emebert	Mabit Paul-Jean	30 août 1874	3 décembre 1880
Camille de Lellis	Barrac'h Jean-Marie	30 août 1874	28 avril 1877
Louis-Alain	Rolland Allain-Marie	30 août 1874	
François-Régis	Lehure François	1 <sup>er</sup> mars 1875	3 octobre 1887
Alippe-Adrien	Salmon Honoré	1 <sup>er</sup> mars 1875	3 avril 1880
Nérée	Grosset Jean-Marie	1 <sup>er</sup> octobre 1876	28 avril 1877
Honoré-Joseph	Paris François	29 janvier 1877	1884
Alban-Joseph	Le Ny Mathurin	29 janvier 1877	3 octobre 1880
Guillaume-Marie	Monjaret Guillaume	28 juillet 1877	3 janvier 1878
Lor-Marie	Le Gargasson Jean-M.	28 octobre 1877	
Ange de Clavasio	Lainé François	28 octobre 1877	3 octobre 1880
Cyprius	Beven Mathurin-Mie	28 octobre 1877	3 octobre 1882
Denis	Le Mortellec Louis	31 octobre 1878	3 juin 1880
Jean-Gabriel	Rio Jean-Mathurin	31 octobre 1878	18 septembre 1885
Vulbert	Le Gal Julien	31 octobre 1878	18 septembre 1885
Osée	Ribouchon Jean	31 octobre 1878	3 juin 1884
Valentin	Sorel Jean-Marie	31 oct. 1878 (retour)	
Ubalde	Lucas Auguste	29 mars 1881	18 juin 1884
Fulgence	Baslé Henri-Marie	29 mars 1881	1892
Modestin	Riou Jacques	29 mars 1881	6 février 1882 (décès)
Basilide	Legeat François	29 mars 1881	18 août 1884
Clair	Malenfant Charles	27 avril 1882	3 août 1882
Luc	Leven Jean-Marie	27 avril 1882	
Pius	Le Bonniec Pierre-Mie	27 avril 1882	
Acathe-Marie	Guéhaneuf Mathurin	27 avril 1882 (retour)	
Isidore-Louis	Le Saux Louis	28 mai 1883	
Théodoric	Marquier Pierre-Marie	28 mai 1883	1910
Ange-Augustin	Perraud Étienne	28 mai 1883	1899
Agapit	Le Brazidec Stanislas	14 juin 1885	
Lazare-Marie	Boishus Henri	14 juin 1885	1910
Josaphat-Marie	Guillard Julien	14 juin 1885	
Ambrosio	Houdusse François	15 octobre 1885	29 novembre 1885 (+)
Patrice	Gendron Jean-Pierre	15 octobre 1885	30 octobre 1885 (+)
Frumence-Marie	Jouet Mathurin	Janvier 1887	
Vulbert	Le Gal Julien	Janvier 1887 ( retour)	
Nicétas	Le Normand Mathurin	Janvier 1887	
Théodulphe	Logeais Michel-Julien	Janvier 1887	
Odile-Joseph	Pruval Mathurin-Louis	1887	

Herbert-Marie	Ridou Victor-Marie	1887 (retour)	
Jean de Kenti	Lagogue Alphonse	1888	
Constance-Yves	Le Bolloc'h Yves-Mie	1888	
Tugdual	Le Bourdonnec Louis	1888	
Ismaël	Morin Jean-Louis	1888	
Théoctiste	Jéhanne Joseph-Marie	1889	1910
Agapit	Le Brazidec Stanislas	1889 (retour)	
François-Régis	Lehure François	1890 (retour)	
Gustave-Marie	Le Breton Joseph	Juin 1891	
Jean-Gabriel	Rio Jean-Mathurin	Octobre 1892 (retour)	1904
Armand-Raoul	Connan François-Mie	1895	
Alpinien	Gillet François	1895	
Ephrem	Rivalan Pierre-Marie	1895	
Azirien-Joseph	Tilly Henri-Mathurin	1895	
Bénigne-Marie	Marquier Jacques	Octobre 1898	
Elphège-Marie	Lechêne Pierre-Marie	Novembre 1899	1910
Gonzalve-Marie	Gourmelon François	1901	
Calixte-Marie	Dorval Jean	Novembre 1902	1910
Vital	Le Pen Louis	Septembre 1907	1910
Ange-Augustin	Perraud Étienne	1908 (retour)	1910

Nombre de passages de frères 152 (dont 11 retours)

Nombre de frères ayant exercé en Guyane 141

## ANNEXE II. Utilité du Cosmautographe du f. Marcellin-Marie Rouzioux.

"Le Cosmautographe, en reproduisant les divers mouvements que la Terre et la Lune exécutent dans le ciel, fait comprendre à première vue, même aux élèves les moins intelligents, la série des phénomènes admirables qui résultent pour notre globe et son satellite des grandes lois du monde astronomique.

Il rend sensible :

- 1° Le mouvement de rotation de la terre, c'est-à-dire le tour qu'elle fait sur elle-même en 24 heures.
- 2° Le mouvement de translation annuelle, c'est-à-dire la courbe elliptique que décrit chaque année notre planète en gravitant autour du soleil, centre du système.
- 3° Le parallélisme constant de l'axe terrestre dans les évolutions susdites, par suite de l'invariabilité d'inclinaison de cet axe sur le plan de l'écliptique.
- 4° La variété des saisons, des jours et des nuits, résultant harmonieusement de l'ensemble des faits précédents.
- 5° Les équinoxes et les solstices ; par conséquent la raison d'être des divers cercles figurés sur les globes et sur les cartes géographiques : *équateurs, tropiques*, etc.
- 6° Le méridien d'un lieu quelconque, et, par suite, la différence des heures entre les localités ou les pays non situés sur le même méridien.
- 7° La différence entre le jour solaire et le jour sidéral.
- 8° Le passage apparent du soleil dans chaque signe du zodiaque, avec la durée de ce passage.
- 9° Les mois, les jours, le *quantième* de l'année ; la durée des saisons, etc.
- 10° Les phases de la lune.
- 11° Les éclipses, soit de soleil, soit de lune.
- 12° Enfin le phénomène des marées.

Cette simple énumération suffit à donner un aperçu des avantages qu'offre le Cosmautographe dans une classe pour l'enseignement de la géographie et surtout de la cosmographie<sup>1</sup>."

Le Cosmautographe, présenté à l'exposition universelle de 1878 à Paris, à l'initiative du Gouverneur de la Guyane, obtint une mention honorable, et son inventeur fut récompensé, dans la colonie même, par l'attribution d'une médaille d'or<sup>2</sup>. Le f. Marcellin-Marie (Pierre Rouzioux) était membre de la Société de Géographie de Paris et membre correspondant de la *Revue universelle des Sciences, Lettres et Arts*, éditée à Voltri (Italie).

<sup>1</sup> *Chronique*, n° 13, 30 avril 1878, p. 269.

<sup>2</sup> *Chronique* n° 17, 30 novembre 1878, p. 324.

**SOURCES – BIBLIOGRAPHIE.**

Archives Nationales. Centre des Archives d'Outre-Mer (ANOM). Cartons RI 1-17.

Archives des Frères des Écoles chrétiennes, Rome.

Archives des Frères de l'Instruction chrétienne (AFIC), Rome. Cartons 161 à 164.

DELISLE Ph. , *Histoire religieuse des Antilles et de la Guyane françaises*. Paris, 2000.

FARRAUDIÈRE Y., *École et société en Guyane française*, Paris, 1989.

HENRY A., *La Guyane française. Son histoire (1604-1946)*. Cayenne, 1950.

JANIN Jh., *Le clergé colonial de 1815 à 1850*, Toulouse, 1935.

JANIN Jh., *Les diocèses coloniaux jusqu'à la loi de séparation*, Paris, 1938.

LA MENNAIS J.M., *Correspondance Générale*, t. V, VI, VII, Rennes, 2001.

LAVEILLE A., *Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)*, t. II, Paris, 1903.

RIGAULT G., *Histoire générale de l'Institut des Frères des Écoles Chrétiennes*, t. V. Paris, 1945.

SYMPHORIEN-AUGUSTE F., *À travers la Correspondance de l'abbé J.-M. de la Mennais*, t. IV, La Prairie, 1953.

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	.
<b>I. L'arrivée des Frères en Guyane.</b>	3
<b>II . F. Louis-Joseph Bodo, Directeur principal (1843-1857).</b>	7
Maison de campagne à Baduel.	9
L'établissement de Cayenne	12
1848 : la libération des esclaves	15
Écoles de Mont-Sinéry, Rémire	18
Prise en charge du collège par les Frères, 1854.	24
Les successeurs du f. Louis-Joseph Bodo (1857-1863)	27
<b>III. F. Marcellin-Marie Rouzioux, Directeur principal (1863)</b>	
L'école de Saint-Laurent du Maroni, 1868	32
Nouvelles dispositions pour l'enseignement au collège, 1871	33
Départ des Frères du collège, 1880.	36
Situation des écoles	38
L'école de Sinnamary, 1881	40
Réouverture de l'école de Mana, 1883	40
Succession du f. Marcellin-Marie	41
L'épreuve de la laïcisation, 1889	42
<b>IV. L'école libre de Cayenne (1890-1910)</b>	45
<b>Conclusion.</b>	50
<b>Annexe I.</b> Liste des frères missionnaires en Guyane.	52
<b>Annexe II.</b> Utilité du Cosmautographe du f. Marcellin-Marie Rouzioux.	56
<b>Sources – Bibliographie.</b>	57